



PROGRAMME DU PARTI DE GAUCHE

Convention programmatique du 27 et 28 mars 2016

Contact : programme@lepartidegauche.fr

AVANT-PROPOS

Nous vous présentons ici le programme que le Parti de Gauche a adopté lors de sa convention programmatique des 27 et 28 mars 2016. Ce texte est le fruit de sept années de réflexion politique nourries du travail de ses commissions thématiques et des échanges et débats entre ses militants, et de trois mois intenses de consultation avec 25 contributions des commissions thématiques et 1678 amendements des comités départementaux.

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais il trace les lignes programmatiques de notre projet politique et précise l'analyse qui le sous-tend. Ancré dans la réalité et fondé sur nos expériences humaines, écologiques, sociales et économiques, il représente une alternative cohérente et concrète à la société actuelle. Nous continuerons à l'enrichir ces prochains mois et ces prochaines années au fil des débats et des événements ; ainsi il constituera un point d'appui pour le peuple en marche et le convaincra qu'un autre horizon est possible.

Notre projet écosocialiste donne les clés d'une rupture nécessaire avec les logiques d'accaparement et de domination de classes tout en ouvrant les portes qui mènent d'un monde à l'autre. Il ouvre l'imaginaire et donne un véritable souffle à l'avenir. Enfin, il offre à chacun la possibilité de « bien vivre » dans un écosystème respecté, en gardant une attention permanente à l'intérêt général humain.

Table des matières

Avant-propos

PARTIE I : D'UN MONDE À L'AUTRE **1**

1 - Constat d'une impasse **1**

A - L'impasse écologique 1

La nécessaire transition énergétique n'a pas lieu 2

Un écosystème fragilisé et menacé 3

B - L'impasse économique et sociale 3

Le droit du travail attaqué 4

L'emploi au service des dividendes 4

C - L'impasse sociale et institutionnelle 5

L'égalité territoriale mise à mal 5

La protection sociale régresse 6

Le pacte républicain se fissure 7

Les Lumières s'affaiblissent 7

D - L'impasse internationale 9

Les guerres se multiplient 9

Les populations fuient 9

La France perd sa souveraineté 9

2 – Notre projet : l'écossocialisme **10**

A - Une alternative concrète 11

Le partage des richesses et le plein emploi 11

La Règle verte et le protectionnisme solidaire au service de la transition écologique 12

B - La 6ème République 13

C – Un projet internationaliste 13

Indépendantisme et nouvelles alliances au service de la paix 14

L'indépendantisme au service de nouvelles solidarités 15

PARTIE II : FAIRE SAUTER LES VEROUS **17**

A. Redonner le pouvoir au peuple par la convocation d'une Assemblée constituante 17

<u>B. Faire sauter le verrou européen : articuler plan A et plan B</u>	<u>19</u>
<u>C. L'émancipation citoyenne par la bataille culturelle</u>	<u>21</u>
<u>Des médias libres et pluralistes</u>	<u>22</u>
<u>L'accès à une culture contre la standardisation</u>	<u>22</u>
<u>L'accès au savoir émancipateur par l'École</u>	<u>23</u>

PARTIE III : LE PROGRAMME DE LA REPUBLIQUE ECOSOCIALISTE **24**

<u>1ère partie : La transition écologique de l'économie et de la société</u>	<u>24</u>
<u>La transition écologique de l'économie et de la société</u>	<u>25</u>
<u>La transition énergétique</u>	<u>28</u>
<u>Les transports</u>	<u>31</u>
<u>L'eau</u>	<u>33</u>
<u>Objectif zéro déchet et zéro gaspillage</u>	<u>34</u>
<u>Une politique de la mer au service de la transition écologique</u>	<u>36</u>
<u>La transition écologique de l'agriculture</u>	<u>39</u>
<u>La biodiversité</u>	<u>42</u>
<u>L'Aménagement du territoire</u>	<u>43</u>
<u>L'Outre-mer</u>	<u>45</u>
<u>2ème partie : L'emploi, la redistribution des richesses et des revenus</u>	<u>47</u>
<u>Définanciarisation et justice sociale</u>	<u>48</u>
<u>La démocratie au coeur de l'économie</u>	<u>50</u>
<u>Emploi et rémunération du travail</u>	<u>53</u>
<u>3ème partie : Liberté, Égalité, Fraternité</u>	<u>56</u>
<u>La 6ème République</u>	<u>57</u>
<u>La laïcité</u>	<u>60</u>
<u>L'éducation</u>	<u>61</u>
<u>Enseignement supérieur et Recherche</u>	<u>64</u>
<u>Jeunesse</u>	<u>66</u>
<u>Sport</u>	<u>67</u>
<u>Santé</u>	<u>69</u>
<u>Handicap et perte d'autonomie</u>	<u>72</u>
<u>Logement</u>	<u>74</u>
<u>Justice et libertés</u>	<u>77</u>
<u>Sûreté</u>	<u>80</u>
<u>Défense</u>	<u>82</u>
<u>Antiracisme</u>	<u>84</u>
<u>Féminisme</u>	<u>86</u>
<u>Émancipation , Genre, sexualité</u>	<u>87</u>
<u>Migrations</u>	<u>88</u>
<u>Culture</u>	<u>90</u>
<u>Médias</u>	<u>93</u>
<u>Publicité</u>	<u>94</u>
<u>Numérique</u>	<u>95</u>
<u>International et politique étrangère</u>	<u>97</u>

PARTIE I
D'UN MONDE À L'AUTRE

1 - Constat d'une impasse

Le destin des nations est aujourd'hui plus imbriqué que jamais. La mondialisation néolibérale a presque été imposée partout à marche forcée. La souveraineté économique des États est remise en cause par les accords de libre-échange, et par leur dépendance vis-à-vis des marchés financiers et des organismes internationaux. De son côté, l'Union européenne est réduite à un carcan économique et social dominé par l'obsession ordolibérale de l'Allemagne qui consiste à limiter le rôle de l'État au maintien autoritaire d'un cadre permettant la dite « concurrence libre et non faussée ». Le pouvoir oligarchique et technocratique assure ainsi son maintien au prix d'une dégradation économique et sociale croissante pour une majorité de citoyens européens.

Sans avoir tiré aucune leçon des récentes crises financières, l'UE prépare un renforcement de l'intégration du marché des capitaux et négocie l'instauration d'une zone de libre-échange transatlantique (GMT/TAFTA) dans le dos des citoyens.

Le dumping social, environnemental et fiscal contribue à l'appauvrissement et à la précarisation des États et des populations, à la destruction de l'environnement et à la croissance des inégalités, et au final à une négation du développement humain. Ces régressions portent en elles le délitement des sociétés et provoquent l'érosion de l'espoir des peuples. Au recul de la souveraineté des nations et des peuples, à la mise en concurrence de tous contre tous, au piétinement de leurs droits politiques, économiques et sociaux, répond une montée des haines identitaires, exacerbées par la manipulation des différences ethniques et confessionnelles.

En réponse à cela, des résistances populaires s'organisent, des opposants se font entendre dans les institutions (notamment en Espagne) et des forces politiques de plusieurs pays se coordonnent pour lutter ensemble, comme on l'a vu à la conférence sur le plan B.

A - L'impasse écologique

La crise écologique mondiale, et notamment le réchauffement climatique, fait peser de nouvelles menaces sur l'humanité toute entière et risque de la mener à la catastrophe. Malgré cela, les États et les multinationales, empêtrés dans des logiques capitalistes et productivistes de court terme,

refusent de mettre en place les mesures indispensables pour limiter les dégâts qui s'annoncent.

Le productivisme épuise les ressources naturelles et perturbe le climat. Son corollaire, l'idéologie consumériste, élève l'accumulation matérielle au rang de loi.

En France, malgré les beaux discours, les gouvernements se sont toujours acharnés à servir le libéralisme, comme le prouve l'échec du Grenelle de l'environnement (organisé sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy). Quant à la COP21 de novembre-décembre 2015, dont François Hollande s'est enorgueilli, si elle constitue une avancée dans la prise de conscience de la nécessité d'un engagement global, elle n'a abouti qu'à un accord non contraignant largement en deçà de ce qu'il faudrait pour éviter une catastrophe climatique. Les tendances actuelles, dont la baisse des moyens financiers consacrés à l'environnement (-16,9% entre 2012 et 2015 et -10 millions pour 2016) et la promotion d'un nucléaire de plus en plus dangereux, ne mènent aucunement à une réelle transition énergétique.

1. La nécessaire transition énergétique n'a pas lieu

Perte de contrôle de la conduite d'un réacteur à la centrale de Fessenheim dont la fermeture pourtant promise reste improbable, non respect des normes de sécurité lors de l'installation des cuves des réacteurs EPR de Flamanville, accident mortel sur le site d'enfouissement des déchets (CIGEO), prolongement des centrales arrivées à date de péremption : le nucléaire français présente un danger de plus en plus grand pour ses salariés et les populations. L'accumulation de déchets constitue une menace inacceptable pour de nombreuses générations qui nous succéderont.

Cette politique insensée est confirmée par le pouvoir qui, sous la pression des lobbies, a fait voter la loi sur la transition énergétique qui pérennise le nucléaire et son niveau de production tout en promouvant une augmentation de la consommation d'énergie en totale contradiction avec les objectifs affirmés par la COP21.

Alors que la France dispose des neuf filières d'énergies renouvelables qui représentent la quatrième source d'énergie nationale (9,4%), EDF envisage de produire dix fois moins d'énergies renouvelables supplémentaires que ce qui est prévu par l'État dans sa programmation pluriannuelle (5 GW en 15 ans au lieu des 25 annoncés en 7 ans). La France prend du retard par rapport aux objectifs fixés pour 2020, et le décret devant permettre un nouveau mécanisme de soutien est bloqué par Bruxelles.

Quant aux hydrocarbures, ils sont encore bien trop présents et rien n'est clairement réglé du point de vue des gaz et huiles de schiste (GHDS) comme le montre la réattribution du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Montélimar à Total.

En matière de transports, la priorité continue à être donnée aux transports routiers, sans plan

marchés (en particulier celui du travail), attaque contre le code du travail, retraite à 66 ans, défense des actionnaires contre les salariés, alignement sur la politique européenne de la droite allemande, les gouvernements français se sont mis au service de la finance et sont allés de renoncements en faux-semblants. Nombre de secteurs productifs stratégiques pour l'indépendance nationale et pour l'emploi sont ainsi sacrifiés aux logiques de rentabilisation du capital.

La France est un pays d'innovation dont le tissu économique peut facilement être mis au service du développement humain. Mais les politiques d'austérité interdisent toute dynamisation de milliers d'entreprises où nombre d'emplois pourraient être créés au service de l'intérêt général, et notamment de la transition écologique.

1. Le droit du travail attaqué

S'agissant des droits des travailleurs, les attaques se multiplient et la criminalisation de l'action syndicale n'aura jamais été aussi forte. La philosophie de la réforme du code du travail voulue par les libéraux est une régression sans précédent pour les salariés. La destruction de la hiérarchie des normes dans ce cadre sert alors à protéger les grandes entreprises au détriment des travailleurs qu'on prive de leurs droits.

Il existe pourtant des expériences alternatives qui permettent de préfigurer l'entreprise de demain, dans l'Économie sociale et solidaire (ESS), pour peu qu'on ne la réduise pas à un « tiers-secteur » sympathique. L'ESS, dans laquelle l'investisseur privé collectif ou public, le salarié, l'utilisateur et le client se retrouvent à égalité de pouvoir dans la gestion de l'activité, est un outil à la disposition des travailleurs et des consommateurs qui veulent reprendre le pouvoir sur leur économie.

2. L'emploi au service des dividendes

S'agissant des politiques de l'emploi, les exonérations de cotisations représentent le seul levier envisagé au cours des quinze dernières années de politiques libérales. Alors qu'aucun consensus universitaire rigoureux n'a pu en démontrer l'efficacité, la Cour des comptes et un récent rapport du Sénat soulignent leur coût exorbitant (de l'ordre de 1,5% du PIB et dépassant les 300 Mds€ de coût cumulé), et leur impact limité voire nul sur l'emploi.

Le nombre des salariés de la sous-traitance et des travailleurs détachés se multiplie, accentuant un dumping social qui contourne le droit du travail en mettant les travailleurs en concurrence.

La loi de l'offre et de la demande et la logique de la rentabilité définissent seules aujourd'hui l'éventail des possibles et la faisabilité des projets, loin de toute notion d'intérêt général.

Dans l'agriculture enfin, une grande partie des agriculteurs ne réussissent pas à dégager un revenu décent et l'un d'eux se suicide tous les deux jours.

C - L'impasse sociale et institutionnelle

Une société ne peut conserver sa cohésion que si elle a un cadre institutionnel qui le lui permet. Or, ce n'est plus le cas. Le pouvoir ne tient aucun compte du vote des Français comme l'a montré le traité constitutionnel européen (TCE) en 2005. L'abstention a explosé, particulièrement dans les classes populaires. Les gouvernants font le contraire de ce à quoi ils se sont engagés sans que les électeurs puissent les sanctionner. Ils vendent des services publics essentiels sans demander l'avis du peuple à qui ils appartiennent pourtant. Des solidarités naissent pourtant mais ne trouvent pas de débouchés dans la monarchie présidentielle de la 5^e République.

1. L'égalité territoriale mise à mal

Une des nécessités de la cohésion sociale est l'égalité de traitement de tous les citoyens sur tout le territoire national. Les services publics, qui regroupent à la fois les services des administrations de l'État et des collectivités locales, et un réseau d'entreprises publiques, ont cet objectif. Ce sont 5,6 millions d'emplois de fonctionnaires qui sont menacés (Révision générale des politiques publiques, « Modernisation de l'action publique »). Les attaques sont permanentes contre les 3 statuts de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) et les statuts des entreprises publiques comme Air France.

Derrière le discours de « technicisation », ce sont bien des décisions idéologiques qui sont prises depuis 30 ans. Nombre d'activités sont privatisées, et les grandes missions de l'État ne sont plus ou mal assurées.

C'est dans ce cadre que se sont faites les réformes institutionnelles de 2015 qui ont modifié le statut et le rôle des régions et mis en place les métropoles.

La France sortira éclatée de cette logique de compétitivité. La fermeture des services locaux a pour conséquence de vider des régions entières de leurs emplois et de leur substance économique. C'est donc la fin de l'égalité des citoyens sur le territoire national et leur éloignement des centres de décision.

Les conséquences de cette atomisation des territoires sont déjà très significatives dans la crise du logement. La pénurie est de plus en plus grande dans de nombreuses agglomérations et 10 millions de personnes sont touchées en France par cette crise (3,8 millions vivent dans des conditions de logement très difficiles et 700 000 sont privées d'habitation personnelle dont 141 500 sont sans domicile fixe). L'État a choisi de se désengager de la construction de logements sociaux alors qu'il y a 1,8 million de demandes.

Le prix de l'immobilier augmente fortement dans les nouveaux centres-villes où la spéculation immobilière fait flamber les loyers et les prix de vente et où des réductions d'impôts sont offertes

aux bailleurs privés. La charge des Aides personnalisées au logement (APL) est très lourde pour l'État et le taux d'effort pour se loger a augmenté pour tous les ménages ; il atteint 50% pour les plus pauvres.

Les ghettos, au sens de parcelles d'habitat spécialisées par niveau de revenu, se multiplient dans les villes. Les classes populaires se massent dans les anciens centres-villes qui se paupérisent ou dans des logements sociaux qui sont, la plupart du temps, non intégrés aux espaces de vie urbains. Les populations des classes moyennes sont souvent reléguées à l'extérieur des villes ce qui accroît l'étalement urbain.

La désertification de nombreux territoires ruraux s'étend, faisant croître le sentiment des populations d'être délaissées : fermetures des services publics, des commerces de proximité, des activités économiques et sociales.

Les communes s'organisent pourtant pour sauver leur ruralité et faire face à la baisse des dotations qui les soumettent à des choix impossibles.

A côté de ces fossés qui se creusent, les Grands projet inutiles imposés (GPII) prolifèrent mais trouvent en face d'eux de plus en plus de résistances collectives.

Tous ces déséquilibres sont encore plus frappants dans les territoires ultramarins où l'ancien ordre social d'inspiration coloniale a laissé la place à un ordre économique ultralibéral tout aussi inégalitaire.

2. La protection sociale régresse

L'espérance de vie en bonne santé recule, le nombre de cancers augmente et la prévalence de l'obésité est inquiétante dans certaines couches de la population où certaines maladies, que l'on croyait disparues, réapparaissent.

Les mesures de libéralisation de la santé (franchises médicales, hausse continue du forfait hospitalier, dépassements d'honoraires) entraînent une hausse des dépenses et un recul de la prise en charge solidaire qui contraignent une part croissante de la population à ne plus se soigner.

La place accordée à la prévention dans les politiques de santé publique se réduit (les médecines scolaire et du travail dépérissent). L'organisation de la médecine de ville comme un libre marché a pour effet l'apparition de déserts médicaux et la généralisation des dépassements d'honoraires.

L'assimilation des hôpitaux à des entreprises (Tarification à l'activité - T2A) ont pour conséquences la fermeture de nombreux établissements, la dégradation des conditions de travail des personnels, et donc une moins bonne prise en charge des patients.

La soumission au lobby pharmaceutique a pour effets la surconsommation de médicaments, l'augmentation injustifiée de leur prix, et le maintien de médicaments dangereux, comme l'a révélé l'affaire du Mediator.

Quant aux situations de handicap, dont on peut penser que le nombre ne cessera d'augmenter au fil des ans en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, les carences sont nombreuses, que ce soit au niveau de l'accessibilité (bâti ou transports), de l'insertion scolaire, professionnelle et sociale ou encore au niveau de la prise en charge - et particulièrement des enfants placés en institutions spécialisées (l'ONU ayant pointé l'attitude de la France dans ce domaine).

3. Le pacte républicain se fissure

Depuis les attentats de janvier et novembre 2015, la reconduction de l'état d'urgence et les décisions prises par le gouvernement Valls instaurent un climat de suspicion et d'arbitraire qui affaiblit le pacte républicain. La confusion entre les enjeux de sécurité intérieure et les enjeux de défense au prétexte de lutter contre les nouvelles formes de menaces fait planer un danger sur les libertés publiques en normalisant l'idée néfaste d'une intervention permanente de l'armée sur le territoire national (opération Sentinelle : 11 000 soldats prépositionnés).

Les discriminations et les contrôles au faciès se multiplient et nous assistons à une montée exponentielle du racisme sous toutes ses formes (propos et actes violents, voire meurtriers). Le discours raciste se banalise dans les médias. Les positions politiques répandues entre autres par le Front National et des polémistes réactionnaires s'insinuent jusqu'au plus haut sommet de l'État qui laisse entendre, à travers la déchéance de nationalité, qu'il y aurait deux types de citoyenneté. Une fracture se crée, particulièrement au sein de la jeunesse.

C'est aussi la laïcité qui est raillée, attaquée, manipulée par, d'un côté les tenants du choc des civilisations (inspirés par le modèle des néo-conservateurs américains), et de l'autre le regain d'intégrisme religieux partout dans le monde.

Évidemment, ce sont les femmes qui subissent le plus fortement ces régressions puisque leur égalité avec les hommes dans la société est contestée.

La pensée se ferme, les individualismes et les communautarismes se rejoignent, les Lumières s'affaiblissent.

4. Les Lumières s'affaiblissent

Les politiques éducatives conduites par les gouvernements qui se sont succédé depuis 2002 ont mené à la remise en cause du caractère républicain, national, émancipateur et laïque de notre système éducatif. Elles ont toutes soumis l'école à l'austérité et à ses désastres. Une école, un collège, un lycée au rabais sont peu à peu institués, organisés autour d'une vision minimaliste des savoirs vus sous un angle utilitaire en fonction des seules finalités économiques. Cette vision est contraire à la fonction émancipatrice que nous voulons confier à l'école de la 6e République.

Après le mensonge de François Hollande sur la création jamais réalisée de « 60 000 postes » dans l'Éducation nationale, c'est à la destruction méthodique du cadre républicain du service public d'éducation, par un processus de territorialisation encadré par l'acte III de la décentralisation, qu'on assiste.

La volonté de soumettre les formations aux besoins des bassins d'emploi régionaux va à l'encontre des objectifs d'égalité sur tout le territoire et d'émancipation des élèves. De même, l'« autonomie » des établissements est synonyme de gestion managériale et de renforcement de la pression hiérarchique, loin de la liberté pédagogique qui devrait prévaloir.

Les suppressions de postes ont pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par classe, les réductions drastiques des heures d'enseignement disciplinaire dégradent les conditions d'apprentissage des élèves. En conséquence, les difficultés des élèves les plus fragiles s'accroissent et les inégalités s'accroissent pour les familles désormais soumises aux décisions locales pour l'organisation des enseignements.

Et il en est de même pour la culture, les arts et la création. Alors qu'ils devraient permettre de replacer l'humain au cœur de la société et de la questionner, la production massive de marchandises de divertissements réduit les outils et les productions culturelles à des objets jetables de consommation, de frustration et d'asservissement.

Les entreprises privées s'approprient peu à peu notre patrimoine, la publicité exerce une emprise sur les productions culturelles et artistiques et les politiques actuelles limitent les capacités d'accès de tous à la culture, à toute la culture et à l'expérience esthétique.

C'est aussi sur le réseau Internet que la liberté recule. Les grandes multinationales du divertissement et des nouvelles technologies ont anéanti les dernières tentatives de partage et de diffusion libre des cultures, elles capitalisent et monétisent nos données et soustraient chaque année 1,5 Mds€ de recettes fiscales à la France.

C'est dans ce contexte, entre éducation purement utilitariste, état de la pensée critique alarmant et uniformisation clientéliste des pratiques culturelles, le tout au service d'une idéologie de la non-pensée qui fait disparaître toute la dimension émancipatrice, culturelle et artistique, que prospèrent les obscurantismes et la montée du fascisme.

Dans ce contexte, que ce soit dans les écoles, les quartiers, où les territoires ruraux, enseignants, animateurs, artistes, ainsi que de multiples autres intervenants, souvent organisés en associations, cherchent à promouvoir une éducation et une culture au service de l'égalité et de l'émancipation de tous. Ces compétences, ces disponibilités, pour peu qu'elles soient reconnues et valorisées, constituent un potentiel formidable pour l'avenir.

D - L'impasse internationale

Face à l'histoire en marche, ces dernières années achèvent de liquider la politique étrangère et de défense instaurée dans les années 1960, qui reposait notamment sur le refus de l'enfermement dans une alliance dite occidentale.

1. Les guerres se multiplient

Avec la réintégration de la France dans l'OTAN décidée par N. Sarkozy puis par F. Hollande, la France s'aligne aveuglément (et de façon irresponsable au regard de ses propres intérêts) sur les États-Unis et se réduit peu à peu à en être son sous-traitant militaire (crise ukrainienne, question israélo-palestinienne, soutien aux régimes réactionnaires au Proche et Moyen-Orient - Arabie Saoudite, Qatar, Turquie -, nouvelle intervention en Libye).

La vision néo-conservatrice du choc des civilisations s'impose peu à peu, l'affairisme diplomatique se fait sans vision stratégique et la guerre extérieure est banalisée au nom de la lutte contre le terrorisme alors que les moyens alloués aux armées françaises sont drastiquement réduits et que le pouvoir navigue à vue dans un domaine où l'absence de planification est lourde de conséquence.

2. Les populations fuient

Ce monde en conflit permanent a entraîné le déplacement forcé d'environ 60 millions de personnes à l'échelle mondiale en 2015. Bien que l'Union européenne (UE) ait connu la vague migratoire la plus importante depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle n'a été touchée que marginalement par ce phénomène (le million de migrants qui ont atteint l'UE ne représentent que 1,5% à 2% des déplacés forcés de l'année 2015). Pourtant, elle militarise ses frontières (moyens supplémentaires alloués à Frontex), et montre ainsi son incapacité à mettre en place une politique migratoire coordonnée entre ses différents États-membres, chacun poursuivant ses propres politiques sécuritaires (construction de murs, fermetures de frontières, rétablissement des contrôles aux frontières). En France, suite aux attentats du 13 Novembre 2015 à Paris, de nombreuses voix ont remis en cause la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen et le contrôle des frontières a été rétabli.

3. La France perd sa souveraineté

Pendant ce temps, F. Hollande agit à l'opposé de ses promesses de campagne sur la révision des traités européens et la France soutient les traités de libre-échange iniques que l'UE signe avec ses

« partenaires » extérieurs.

Par ailleurs, le maintien de la France dans les négociations sur l'instauration d'une zone de libre-échange transatlantique (GMT/TAFTA) constitue une menace irréversible pour tout un ensemble d'activités industrielles et agricoles, de technologies et, à terme, de compétences stratégiques, sans parler des conséquences en termes de nivellement par le bas de normes sociales, environnementales et sanitaires.

La transformation de l'ordre des puissances se poursuit par la lente mais certaine remise en question de l'hégémonie des États-Unis. Les puissances émergentes ont posé les prémisses d'un système monétaire international alternatif susceptible d'éroder le statut exorbitant du dollar (BRICS). Ce processus sera long, mais rendra à terme insolvable l'immense dette des États-Unis. Les actions à différentes échelles, comme les forums sociaux mondiaux, les processus révolutionnaires latino-américains, les luttes populaires contre la mondialisation néolibérale qui s'observent partout dans le monde sont bien sûr des points d'appui indispensables.

On ne peut que se réjouir de cette remise en question de l'ordre unilatéral fantasmé par les États-Unis. Pour autant, rien ne garantit que le monde multipolaire qui se dessine sera plus pacifique et moins inégalitaire. Ces transformations géopolitiques sont une condition nécessaire à l'avènement d'un monde plus juste, mais ne suffiront pas, à elles seules, à remettre en cause les logiques mortifères d'un capitalisme mondialisé qui avive les tensions.

2 – Notre projet : l'écossocialisme

Notre projet est celui de l'intérêt général humain. La société que nous voulons construire affirme le droit de toutes et de tous à vivre heureux et en paix. Ceci implique une société dans laquelle le partage des richesses garantit les droits humains fondamentaux (personnels et sociaux), où les écosystèmes et les sources d'énergies sont reconnus comme biens communs, où les valeurs de solidarité l'emportent sur les logiques de compétition et d'exclusion, où les citoyens enfin ont la maîtrise effective des choix collectifs.

L'écossocialisme permet de contribuer de façon exemplaire à la lutte contre la catastrophe écologique qui s'annonce, par une transformation majeure et planifiée dans le temps des modes de production et de consommation. Cette planification écologique est aussi le moyen de rendre la maîtrise du temps à chacun et d'inscrire l'humanité et la nature dans un temps long, nécessaire pour la survie de notre écosystème. Notre écossocialisme vise l'émancipation humaine et implique de rompre avec la domination de la logique capitaliste d'accumulation maximale et sans fin. Ainsi, il introduit pleinement la dimension écologique et la lutte contre le productivisme dans l'histoire du socialisme. L'écossocialisme est ainsi « un socialisme débarrassé de la logique productiviste et une écologie farouchement anticapitaliste » (*Premier Manifeste – 18 thèses pour l'écossocialisme*).

Alternative concrète et radicale en ce sens qu'il remonte à la racine des problèmes, il constitue une réponse globale qui s'inspire notamment du « Buen vivir » des peuples indigènes du continent latino américain et des politiques progressistes qui y sont mises en œuvre, tant sur le plan social qu'écologique, les deux étant inséparables.

La nouvelle répartition des richesses et des revenus et la transition écologique qui sont au cœur du projet écosocialiste impliquent un renversement du rapport de force face au capital, et notamment le capital financier.

Dans ce projet global, les DROM (départements et régions d'outre mer) ont une place privilégiée. Parties intégrantes de la République, ils représentent 90 % de notre territoire national maritime et constituent un enjeu majeur pour la mise en œuvre d'une politique écosocialiste.

De par sa richesse, plus élevée que jamais mais essentiellement accumulée par une minorité, et de par sa place dans le monde, la France a parfaitement les moyens de mettre en œuvre un tel choix.

A - Une alternative concrète

1. Le partage des richesses et le plein emploi

La première dimension de notre projet est une nouvelle distribution des richesses et des revenus qui, accompagnée d'un certain nombre d'investissements publics au service de l'intérêt général, doit garantir le droit de toutes et de tous à une vie digne, tout en contribuant à l'assainissement des finances publiques et au plein emploi.

La création d'un pôle financier public, via la nationalisation des activités de dépôt des banques privées permettra d'investir massivement pour relancer l'activité et notamment aider les salariés à préempter les usines menacées de fermeture. En parallèle, les entreprises qui licencient malgré une activité viable seront contraintes de rembourser les aides publiques.

Nous impulserons une dynamique favorable à l'emploi et aux secteurs productifs plutôt qu'aux spéculateurs. Une nouvelle politique du financement des entreprises visera notamment à faciliter le crédit pour les PME, permettant ainsi de soulager leur trésorerie.

Nous procéderons à une augmentation des salaires et des revenus les plus bas par l'augmentation du SMIC à 1 700 € bruts, le relèvement du traitement des fonctionnaires, la hausse des minimas sociaux au-dessus du seuil de pauvreté, et au retour à la retraite à 60 ans.

Nous partagerons le travail grâce à l'application réelle des 35 heures, le passage aux 32 heures sur 5 ans et la refiscalisation des heures supplémentaires.

Nous ferons une révolution fiscale par la taxation des revenus financiers des entreprises, la réforme de l'impôt pour le rendre plus progressif (14 tranches) et plus juste : suppression du prélèvement libératoire, réintégration des revenus du capital et concentration des hausses sur les très hauts revenus, suppression des niches fiscales sans utilité économique ou écologique réelle, prélèvement marginal de 100% sur la tranche supérieure, signifiant l'existence d'un revenu maximum établi à 20 fois le revenu médian, passage de la TVA à 33% sur le luxe et imposition des hautes transactions immobilières.

Nous relevons donc le défi de mieux répartir la fabuleuse richesse créée par le travail des salariés pour la réaffecter aux usages les plus utiles au progrès écologique et social.

2. La Règle verte et le protectionnisme solidaire au service de la transition écologique

La seconde dimension de notre projet est la mise en place progressive de nouveaux modes de production et de consommation conformes à la Règle verte (ne pas prendre à la nature plus que ce qu'elle est capable de restituer), que nous proposerons d'inscrire dans la Constitution, tout en garantissant que les biens produits et les modifications de l'environnement qui résultent des processus de production contribuent pleinement (et a fortiori ne nuisent pas) au bien-être de l'ensemble de la population et à la préservation de sa santé.

Pour donner corps à ce nouveau modèle politique, nous devons initier une coopération nouvelle avec les autres pays, régions et peuples du monde, basée sur la reconnaissance du droit à la souveraineté (souveraineté économique, souveraineté alimentaire) et la solidarité, et donc la sortie des accords de libre échange et la mise en œuvre d'un protectionnisme solidaire et écologique.

D'une part, les importations ne seront autorisées que pour les biens produits dans le respect des normes environnementales de production, par ailleurs appliquées aux produits d'origine nationale au nom d'objectifs écologiques et de santé publique. D'autre part, nous appliquerons une taxation des transports routiers s'appliquant à l'ensemble des produits, d'origine nationale ou importés, avec un montant progressif au cours du temps.

Le produit de cette taxe sera destiné à abonder un fonds de solidarité écologique qui aidera les pays en développement à financer la transition écologique de leur économie (avec notamment des objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique).

Cette alternative nécessite de nouvelles institutions qui garantissent l'exercice des droits démocratiques à chaque citoyen/ne dans une République au service de l'intérêt général humain.

B - La 6^{ème} République

L'écossocialisme nécessite une 6e République qui garantira l'extension du champ de la souveraineté du peuple dans tous les secteurs de la vie.

Cela commence par la désignation d'une Assemblée constituante, c'est-à-dire d'un ensemble de représentants ayant pour mandat d'élaborer et de proposer un nouveau texte constitutionnel.

Nous aurons recours à l'article 11 de la Constitution actuelle pour demander au peuple d'approuver par référendum la loi portant convocation de cette Assemblée constituante. S'ouvrira alors un débat public national organisé parallèlement aux travaux de l'Assemblée constituante de manière qu'elle puisse tenir compte des propositions qui émergeront de ce débat. La participation des citoyens, des organisations sociales et des politiques sera garantie par diverses formes d'échange et de rencontres publiques (forums, états généraux, assemblées...). L'Assemblée constituante votera alors un projet de Constitution à la préparation duquel le peuple aura été associé. Un référendum permettra l'approbation ou la nouvelle délibération du projet par l'Assemblée constituante.

Dans ce cadre, nous défendrons le fait que la nouvelle Constitution abolisse la monarchie présidentielle et prévoie la règle du non cumul des mandats (dans le temps et dans l'espace), la proportionnelle aux élections et la reconnaissance du vote blanc en tant que suffrage exprimé. Nous proposerons aussi des outils de révocation des élus, ainsi que des référendums à tous les échelons pour allier démocratie directe et démocratie représentative, ou encore le référendum d'initiative populaire. Nous proposerons son instauration dans tous les domaines pouvant être ouverts à l'intervention directe des citoyens, afin de proposer ou d'abroger des lois ou des traités supranationaux. Les élus seront au service de l'intérêt général. La servitude du citoyen dans l'entreprise sera supprimée grâce à la démocratie sociale. Le code d'entrée du séjour et du droit d'asile seront refondus, avec un nouveau code de la nationalité reposant sur le droit du sol.

C – Un projet internationaliste

Notre écossocialisme est internationaliste. L'émancipation de chacun nécessite que la France conserve son indépendance tout en œuvrant pour le progrès humain à l'échelle internationale. L'un est la conséquence de l'autre : seul un pays autonome du point de vue économique, énergétique et financier est capable de porter des décisions et propositions qui s'opposent à de puissants intérêts organisés à l'échelle de la planète.

Le nouvel indépendantisme solidaire que nous proposons prend acte que les enjeux géopolitiques sont déterminants dans l'avenir politique, social, économique et écologique de notre pays.

La paix et la solidarité entre les peuples sont à terme inconcevables dans le cadre de la mondialisation néolibérale. La mondialisation est un fait historique ancien qu'il serait stupide de nier et l'indépendantisme ne signifie pas l'isolement ou l'autarcie. Mais rien ne la condamne à être néolibérale. Dans ce contexte, cela revient simplement à décider souverainement des formes de l'interdépendance qui nous relie au reste de l'humanité, qui ne peuvent se limiter à une loi de la jungle.

Face au consensus « occidentaliste » et atlantiste de l'oligarchie, la République française doit parler de sa propre voix et ne plus être définie par son appartenance occidentale. Sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est par principe universelle, donc internationaliste !

1. Indépendantisme et nouvelles alliances au service de la paix

Maillon essentiel de la Révolution citoyenne, l'indépendance militaire et géopolitique est une condition de la reconquête de la souveraineté du peuple. La politique étrangère et de défense de la France doit donc redevenir un enjeu national et civique. Nous proposerons donc, dans le cadre national, un tournant radical et nécessaire en matière de politique internationale et de défense.

Sortie de l'OTAN et de la zone d'influence atlantiste

L'intérêt du peuple français, comme de tous les peuples aspirant à vivre libres et à exercer pleinement leur souveraineté, réside dans l'avènement d'un monde libéré de toute forme d'hégémonisme. La France doit donc se porter aux avant-postes d'une nouvelle alliance mondiale au service de la paix, et rompre en conséquence ses alliances privilégiées avec les États-Unis et les monarchies du Golfe auteurs de guerre au Proche-Orient.

Les crises armées dégénèrent ensuite en crises migratoires, lorsqu'elles chassent des millions d'habitants de leurs foyers. Plutôt que d'ériger des barbelés aux frontières, cessons de contraindre ces personnes à la fuite. Nous affirmons donc que le rôle de la France dans la communauté internationale consiste à travailler pour la paix. Aussi proposerons-nous la tenue de conférences internationales de règlement des conflits, sur la base de la présence de toutes les parties prenantes. Par ailleurs, nous agirons en amont, pour la surveillance des marchandises illicites (le pétrole de Daesh), des capitaux blanchis (les dictatures d'Afrique qui recyclent en France), des commerces d'armes (qui abondent les mouvements terroristes).

Cette réorientation stratégique suppose également d'en finir avec les guerres sans fin « contre le terrorisme ». Ce fléau n'est pas une menace relevant de la guerre. C'est un enjeu de sécurité intérieure qui relève également d'une action internationale. Nous prônons un combat intelligent à plusieurs niveaux, réduisant les ressources économiques des organisations terroristes et sapant leurs bases sociales et politiques.

Une nouvelle politique diplomatique française

C'est donc à l'émergence de nouvelles alliances que nous devons œuvrer, en privilégiant le cadre

multilatéral des Nations-Unies, pour contrer l'actuel militarisme des États-Unis et la dérégulation financière. Nous disposons pour cela de partenaires potentiels dans le monde, y compris en Amérique latine ou au sein des BRICS.

Un des enjeux cruciaux est bien de mettre un terme au statut actuel du dollar qui permet aux États-Unis de faire peser sur le monde entier le poids exorbitant de leur dette et les conséquences cataclysmiques des crises induites par leur système financier.

Sans pour autant souscrire à leurs régimes politiques, la France coopérera en matière militaire et monétaire, dans le cadre de l'ONU réformée et renforcée, avec les puissances ayant, comme elle, intérêt au multilatéralisme.

L'ONU doit être l'organe de promotion des politiques garantes de l'intérêt général des peuples, à commencer par le désarmement nucléaire multilatéral.

La France devra se doter d'une capacité de commandement militaire autonome et disposer de ses propres moyens de protection. Nous récupérerons donc notre souveraineté militaire et prendrons l'engagement qu'aucun soldat français ne sera envoyé en opération extérieure s'il n'en a pas été décidé ainsi dans le cadre de l'ONU, en toute indépendance par rapport à l'OTAN.

2. L'indépendantisme au service de nouvelles solidarités

La conférence permanente internationaliste pour un plan B constitue un nouvel échelon de cet arc de force. De plus, nous avons fondé un espace de rencontre et d'échange entre forces révolutionnaires, en Europe et en Méditerranée, constituant un lieu de coordination pour agir, dans nos pays respectifs, avec des objectifs communs.

Au libre-échange généralisé, nous opposerons un protectionnisme solidaire, dans l'esprit de la Charte de La Havane qui, actualisée pour répondre aux impératifs écologiques, est un formidable point d'appui pour opposer au système actuel un protectionnisme solidaire. Rejetée après la guerre par les États-Unis, cette Charte prônait notamment un contrôle des mouvements de capitaux, un équilibre de la balance des paiements, la coopération des États dans le cadre du Conseil économique et social des Nations Unies, l'objectif du plein emploi ou encore l'adoption de normes de travail équitables.

Cette voie ouvre de nouvelles coopérations internationales qui donneront la possibilité d'une gestion commune des biens mondiaux (environnement, marchés de biens, services et financiers), la convergence vers le haut des droits sociaux, et le développement durable des pays les plus pauvres, dans le respect de la souveraineté des peuples et des États en matière de choix économiques.

Dans cette voie, nous devons en finir avec la France-Afrique. La première des ruptures consiste à ne plus faire de la politique entre la France et les pays africains le « domaine privé » du Président de la République. La deuxième est le choix de contribuer au développement des pays africains plutôt que de renforcer par notre présence militaire le maintien de dictateurs au pouvoir. La troisième rupture est celle de la non-ingérence et du respect des identités et des cultures : nous ne chercherons pas à imposer notre conception de la démocratie et du fonctionnement de la société, mais nous soutiendrons toute innovation progressiste visant l'émancipation humaine.

PARTIE II

FAIRE SAUTER LES VEROUS

La mise en place de la République écosocialiste ne se fera pas sans résistances, au niveau national comme au niveau européen. Notre projet de redistribution des richesses et des revenus et de transition écologique implique un renversement du rapport de force avec le capital, et notamment le capital financier actuellement dominant, afin de redonner le pouvoir au peuple.

Pour redonner le pouvoir au peuple il nous faudra faire sauter les verrous institutionnels et en finir avec la 5^{ème} République.

Pour redonner sa souveraineté à la France et la sortir de la domination de l'oligarchie et des décisions anti-démocratiques de l'Union européenne il faudra faire sauter les verrous des traités qu'elle a imposés.

Enfin, comme l'humain est au cœur de tout cela, et que la clef de cette bataille politique est par nature idéologique et pratique, pour renverser l'ordre établi, nous devons éveiller les consciences et faire sauter les verrous qui empêchent les citoyens de s'émanciper. C'est là tout l'enjeu de la bataille culturelle.

A. Redonner le pouvoir au peuple par la convocation d'une Assemblée constituante

Comme républicains écosocialistes, nous bataillons pour étendre le champ de la souveraineté populaire dans tous les secteurs de la vie. Les individus doivent recouvrer le droit à la parole, à l'expression et à la décision : dans le champ politique, à l'échelle de la commune comme à l'échelle de la nation, dans le champ économique, du secteur privé aux entreprises publiques, dans la vie quotidienne, de l'espace privé aux services publics. Partout, nous défendons l'intelligence collective et la délibération commune.

Plusieurs forces se mobilisent contre l'idée démocratique. Les féodalités locales et leurs réseaux clientélistes, prêtes à tout pour garder chaque miette de pouvoir. Les partis, vendus à des millionnaires qui échangent des voix contre des réductions d'impôts pour les riches. Les multinationales, résolues à décider à notre place comment nous devons consommer, à quel prix et comment nous devons travailler.

La 5^{ème} République a été créée par De Gaulle sous la menace d'un coup d'État militaire. Ce régime s'est avéré être l'un des plus instables d'Europe, avec 24 révisions de la Constitution depuis 1958. Il se caractérise par le pouvoir exorbitant du président de la République, le seul en Europe à pouvoir

gouverner de manière solitaire en disposant des outils lui permettant notamment de forcer la main au Parlement. Seules ces règles ont permis que des décisions aussi fondamentales que le retour de la France dans l'OTAN soient prises sans que le peuple souverain n'ait eu son mot à dire. La personnalisation de l'élection présidentielle fait que les législatives n'en sont que la simple continuité, pour éviter les cohabitations. Le score à deux chiffres de l'extrême droite, lors des présidentielles, offre aux candidats de la finance l'espoir de gagner l'élection sans projet crédible, sur la simple peur du Front National, au nom du soi-disant "vote utile"...

En outre, le cumul des mandats dans le temps et l'espace bloque toute aspiration démocratique en verrouillant la vie politique française et en favorisant l'entre-soi d'élus qui se fréquentent pendant des décennies. En offrant la majorité absolue des suffrages à des candidats ne recueillant pas plus d'un quart des suffrages potentiels, et en l'absence de comptabilisation du vote blanc, le système électoral actuel contribue au maintien d'une oligarchie électorale et endigue le renouvellement de la classe politique. La monarchie présidentielle permet à un individu de prendre des décisions en toute irresponsabilité. Les réformes territoriales éloignent encore plus les instances de décision des citoyens. Les connivences, favorisées par la fréquentation des mêmes grandes écoles par une même caste, sont de plus en plus visibles, le phénomène du pantouflage en témoigne régulièrement. Des projets inutiles sont imposés partout en France sans que les habitants n'aient jamais leur mot à dire.

De même, dans le monde de l'entreprise les pouvoirs des salariés sont presque inexistants. L'univers associatif est laminé par les coupes budgétaires, multipliant les obstacles à l'investissement citoyen. Les chômeurs sont éliminés de toute instance représentative. La Sécurité sociale et les organismes « paritaires » sont dominés par des fractions totalement minoritaires du patronat.

Tout cela doit cesser.

L'élection présidentielle constitue une fenêtre de tir, car c'est à cette occasion que la majorité du peuple se mobilise, échange, et invente. Nous voulons faire de cette élection la dernière de la 5^{ème} République. Sitôt élus, nous convoquerons une Assemblée constituante pour rendre le pouvoir au peuple. En effet, loin de promettre la simple application d'un programme secrètement négocié dans des couloirs obscurs, nous nous engageons à remettre le pouvoir au peuple. L'insurrection civique a commencé depuis plusieurs années avec la montée de l'abstention et du vote blanc, et nous lui proposons un débouché constructif : la mise en place d'une Assemblée constituante.

Le principe est simple. Il s'agit de convoquer une Assemblée selon des modalités de désignation que le peuple aura définies, et chargée de refonder le pays et de réécrire les règles du jeu. Aucun des membres dans la Constituante n'aura le droit de se représenter à l'élection suivante afin qu'ils décident sans mettre leurs intérêts personnels en jeu. Toute professionnalisation leur sera interdite. Ce sera au peuple de mener la discussion, de débattre, de trancher entre les controverses. Nous encouragerons le surgissement de toutes les idées et la mise en place de tous les débats pour effectuer une pause démocratique. Pour la première fois, l'écriture de notre loi fondamentale sera collective.

B. Faire sauter le verrou européen : articuler plan A et plan B

Notre programme se heurtera en second lieu à l'Union européenne et à la zone euro. La première bloque tout changement démocratique par son édifice juridique, car nos exigences sont incompatibles avec ses traités. La seconde bloque tout changement social par la menace permanente qu'elle fait peser sur les salaires, le crédit et le système bancaire national.

Notre confrontation avec le capital européen, le gouvernement conservateur allemand et ses supplétifs européens aura pour enjeu principal la monnaie. Il pourrait donc nous amener à sortir de l'euro.

La capitulation grecque a validé deux de nos analyses. Premièrement, l'Union européenne ne tolère pas de politique contre la finance. Même le simple programme humanitaire du gouvernement grec (rétablissement du salaire minimum, distribution de nourriture, fin de la baisse des pensions de retraite) a été rejeté. Deuxièmement, l'Union tente de liquider les gouvernements qui se dressent contre elle via la Banque centrale européenne. Elle a ainsi bloqué le refinancement des banques grecques, saboté le crédit national et les liquidités, afin d'interdire à Syriza toute réforme. De même, les négociations du Royaume-Uni avec l'Union européenne ont montré qu'une UE à la carte n'est aujourd'hui possible que dans un sens plus néolibéral.

Il est parfaitement illusoire d'espérer une réorientation radicale des politiques européennes par le surgissement simultané de forces radicales à la tête de la majorité des gouvernements de l'Union, disposées à renégocier les traités.

Nous ne pouvons pas soumettre notre ligne politique à des espérances aléatoires. Les traités européens ne doivent être le prétexte d'aucune régression.

Aussi mènerons-nous, avec tous les États prêts à lutter à nos côtés, une bataille diplomatique qui passera par la désobéissance aux traités. Immédiatement, en s'appuyant sur le poids économique de la France, deuxième économie de la zone et deuxième contributeur de l'Union, nous cesserons d'en appliquer les clauses qui contredisent l'intérêt général – privatisations, libéralisation du marché du travail, interdiction des dépenses publiques, mise en concurrence...

Un gouvernement de changement devra donc s'affronter aux institutions de l'Union européenne. S'il ne le fait pas, c'est l'Union qui ira le contester directement.

Un plan A est donc nécessaire, qui fasse le point sur les conditions d'appartenance à l'eurozone et à l'Union européenne, qui fixe les sujets de renégociation prioritaires.

Chaque verrou antidémocratique est inadmissible. Chaque texte qui constitutionnalise le capitalisme ou le néolibéralisme est inacceptable.

Nous présenterons aux partenaires européens la liste de nos revendications, rationnelles et justifiées. Nous proposerons donc une remise à plat des traités européens dans ce sens. A défaut, nous exigerons un *opt-out*, c'est-à-dire une exception juridique, pour la France et tout autre pays qui partagerait nos aspirations.

autres pays européens une sortie négociée de la zone euro, qui conduira à un changement radical de structure monétaire, via l'instauration d'une monnaie commune.

Ce système pourrait être généralisé avec tout ou partie des autres pays de la zone euro dans un « Partenariat monétaire européen » où chaque pays retrouverait sa pleine liberté monétaire dans le cadre d'un système de change fixe par rapport à la monnaie pivot, l'euro.

Les taux de change réels seraient automatiquement ajustés entre partenaires et l'euro sera la seule monnaie dite « commune » convertible librement sur le marché des changes contre les devises hors partenariat monétaire européen.

Tout membre du partenariat pourrait émettre et battre sa propre monnaie qui n'aura cours légal qu'à l'intérieur de ses frontières, et devrait être convertie au « guichet » du partenariat en euro pour des paiements à l'extérieur.

Cette monnaie aurait ainsi un taux de change unique vis-à-vis des monnaies extérieures à la zone euro, et chaque pays membre de la zone conserverait une monnaie nationale.

Nous proposerons la mise en place d'un « Partenariat monétaire d'équilibre », une autre architecture monétaire qui ne nous ramènera pas au Système monétaire européen des années 1980. La banque centrale de cette zone monétaire réformée aurait pour objectif de stabiliser les taux de change intra-européens entre les monnaies nationales pour limiter les différences d'inflation et la spéculation entre pays.

Ce projet rompt unilatéralement avec les traités et la bureaucratie européens. Sur la monnaie, sur la dette, sur les règles commerciales, nous sommes résolus à proposer un nouvel avenir collectif.

Si d'autres pays souhaitent la rupture, construisons ensemble quelque chose de neuf. Dans tous les cas, nous ne céderons sur aucun point de notre programme.

Si la BCE entend débrancher la démocratie en coupant les fonds, nous sortirons de l'euro.

Si les créanciers entendent racketter le peuple via la dette publique, nous lancerons un audit et une répudiation.

Si les trusts et les monopoles capitalistes entendent mettre le pays en coupe réglée, nous briserons définitivement l'insertion de la France dans le libre-échange globalisé.

C. L'émancipation citoyenne par la bataille culturelle

La bataille culturelle doit permettre de faire sauter le verrou de l'hégémonie culturelle du capitalisme en replaçant les enjeux de culture, d'art, de savoir, de création, et d'éducation au cœur de la société ; elle doit renverser l'ordre établi, le « There Is No Alternative » (TINA : il n'y a pas d'alternative), décoloniser l'imaginaire et créer les conditions de cette émancipation.

En s'assurant une hégémonie culturelle, le capitalisme borne l'horizon du pensable et réduit les possibles, car la misère est un outil de résignation et ne conduit pas automatiquement à la révolte. Le mécanisme de l'oppression des peuples comme des individus est la servitude volontaire. Le système l'entretient sans cesse en produisant de la peur et de la culpabilité, ou un faux-semblant de rêve par le biais de la publicité et de l'image. Le citoyen est invité à rétrécir ses ambitions, à se replier sur lui-même pour résoudre ses problèmes, ou à se projeter dans quelque chose qu'il ne

pourra jamais atteindre. Au lieu de s'unir aux autres opprimés pour combattre les privilèges de la classe dominante, il idéalise et conforte le pouvoir des oppresseurs par peur du déclassement. La technologie moderne s'est mise au service des dominants, c'est-à-dire du pouvoir économique dominant. La libération promise par l'amusement devient une dépossession de la capacité de penser, l'humain devient celui qui acquiesce et non celui qui s'oppose. La culture de masse devient un instrument au service du capitalisme pour tuer toute contestation, toute dissidence, toute résistance. « *Penser c'est dire non* » (Alain – Propos sur les pouvoirs).

1. Des médias libres et pluralistes

L'existence de médias pluralistes est une condition indispensable pour gagner la bataille culturelle car elle garantit la liberté d'expression, l'accès de tous au savoir émancipateur, et une démocratie participative éclairée.

Aujourd'hui, la pluralité de l'information n'existe plus. Les médias se concentrent entre les mains de quelques investisseurs qui s'emparent à tour de bras de journaux non rentables. Il s'agit en réalité pour eux d'acheter de l'influence et de contrôler la parole médiatique en relayant uniquement la pensée libérale au détriment de l'information réelle.

Les lois anti-concentration de 1984 et 1986 n'ont cessé d'être détournées. Au prétexte de l'emprise d'Internet dans le monde des médias, c'est désormais l'abandon total de la régulation qui est l'objectif de la caste dominante. Le web, à l'origine ouvert et coopératif, est devenu l'univers de la publicité intrusive, du vol des données personnelles et des pratiques mercantiles agressives. Il est de l'intérêt public de se défaire de la soumission aux intérêts particuliers des groupes financiers et de leurs actionnaires.

Il nous faut donc construire un nouveau système en nous attaquant à la question de la propriété des médias.

2. L'accès à une culture contre la standardisation

La domination culturelle « marchandisée » a pris la forme d'un système de libertés apparentes où on aurait tout pouvoir de se procurer, d'acheter, de consommer partout, tout le temps et pour tous. La suprême illusion est alors de faire croire à un monde aux rapports de classe harmonieux.

A cela, nous opposons la pratique créative et sa fréquentation libres, dégagées du consumérisme, et des espaces essentiels d'expérimentation, de résistance et d'action contre le consentement à l'ordre établi, à ses valeurs et à ses normes.

L'expérience esthétique interroge. L'expression créatrice singulière, le métissage, les hybridations des formes comme le croisement des savoirs sont des antidotes aux identitarismes et aux communautarismes culturels. Ils participent à l'émancipation humaine en permettant de devenir un citoyen éclairé, ouvert et exigeant.

Les intérêts privés ne peuvent être porteurs d'une logique d'intérêt général. La révolution citoyenne se fixera donc l'objectif de se réapproprier collectivement les créations humaines et les

outils de leur diffusion, de regagner l'hégémonie culturelle au niveau des valeurs, des rapports de propriété et des logiques institutionnelles, de « définanciariser » et « démarchandiser » la sphère culturelle.

C'est pourquoi, deux priorités s'imposent à nous :

1. Inscrire l'acte de créer et la recherche dans l'espace social et collectif ;
2. Repenser les moyens d'accès aux savoirs à l'imaginaire et au monde du sensible.

3. L'accès au savoir émancipateur par l'École

Dans la bataille pour l'émancipation, la question de l'école occupe aussi un rôle central. Former des citoyens, c'est donner à chacun la possibilité de s'inscrire dans un cadre collectif au sein duquel il prendra toute sa place. Pour cela, il faut rappeler que les savoirs libèrent quand l'ignorance asservit. L'émancipation, à laquelle nous entendons travailler inlassablement, s'inscrit dans le sens qu'en avait donné Condorcet : construire « *des citoyens qui ne s'en laissent pas conter mais qui entendent qu'on leur rende des comptes* », autrement dit construire « *un peuple conscient et debout* », fondement de la Nation politique.

C'est de cette sorte que l'École contribuera à faire émerger l'implication populaire indispensable au succès du projet de transformation sociale.

L'École est donc au cœur de notre projet d'émancipation. Elle crée les conditions de la République démocratique en faisant émerger le sujet autonome, citoyen de demain.

Instruire, former, qualifier, telle est notre boussole.

PARTIE III

LE PROGRAMME DE LA REPUBLIQUE ECOSOCIALISTE

1ère partie

La transition écologique de l'économie et de la société

Grâce à un processus de planification écologique, les nouveaux modes de production et de consommation devront :

- ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce qu'est capable d'absorber l'écosystème au nom de la lutte contre le changement climatique. Cela implique, à l'issue d'un processus de transition énergétique, une sortie des énergies fossiles et une réduction des consommations énergétiques,
- être indépendants de l'énergie nucléaire à l'issue d'une période de transition courant jusqu'à 2035, date à laquelle la dernière centrale nucléaire sera fermée. L'énergie nucléaire constitue une menace majeure et inacceptable pour les travailleurs de cette industrie (et plus particulièrement les sous-traitants) et les générations actuelles et à venir, en raison des risques liés aux centrales et à l'enfouissement des déchets radioactifs,
- garantir le recyclage de l'ensemble des matières premières dont les disponibilités sont finies ou pour lesquelles le recyclage naturel n'est pas possible. La production sera ainsi fondée sur des technologies garantissant la possibilité de recyclage. Ce dernier sera systématisé et les modes de consommation évolueront vers une plus grande sobriété,
- être neutres en termes d'impacts sur l'environnement (absence de pollutions et de contaminations),
- garantir le maintien de la biodiversité, qui devra être restaurée dans certaines situations.

La transition écologique de l'économie et de la société vers des modes de production soutenables et des modes de production plus sobres suppose un processus de planification écologique. Il est le moyen de redéfinir nos modes de production, de consommation et d'échange en fonction de l'intérêt général de l'humanité et de l'impact de l'activité économique sur l'écosystème.

PROGRAMME :

Le financement de la transition écologique

- Financement de ces mesures par l'État et par les banques.
Le plan des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP 2014) estime l'investissement nécessaire à 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) européen par an pour une durée d'au moins 10 ans. Pour la France, l'estimation de 78 Mds€ par an (PIB courant) devra être actualisée par une commission. Les priorités de financement doivent être définies et mises en œuvre par le secteur public dans un cadre démocratique et déconcentré car les retours sur investissements demandés par le capital financier sont incompatibles avec cette politique de long terme,
- Création d'un fonds pour le codéveloppement permettant de financer des politiques de développement social et environnemental, alimenté par les prélèvements et les taxes (voir fiche International),

- Renouvellement de la politique contractuelle État-régions,
- Taxation des transports routiers avec un montant progressif au cours du temps, la taxation s'appliquant à l'ensemble des produits, d'origine nationale ou importés. L'objectif est de décourager les émissions de GES liées aux transports routiers,
- Utilisation du produit de cette taxe pour financer des investissements dans la transition énergétique et pour compenser temporairement le surcoût payé par les consommateurs les plus pauvres du fait des consommations contraintes (transport en voiture en cas d'absence de transports en commun, etc.)

L'implication citoyenne

- Mise en place de nouveaux mécanismes politiques afin de garantir la prise en mains de la transition par les citoyens.
Ils permettront d'évaluer aux échelons local, régional et national les priorités et les objectifs de la transition écologique (planification énergétique, transports publics, rénovation des constructions, systèmes énergétiques intelligents, imposition et subventions publiques, transformation de l'industrie, du commerce et de l'agriculture),
- Engagement d'un dialogue national avec les syndicats et les autres organisations afin de définir la notion d'une transition juste, acceptable par les salariés et les citoyens, les associations d'usagers ou de riverains,
- Organisation de conférences de participation populaire qui se réuniront par commune ou par regroupements de communes selon une logique de vie territoriale, puis au niveau départemental ou régional,
- Dialogue entre les initiatives publiques et les initiatives privées,
- Mise en place de référendums d'initiative populaire.

MESURES D'URGENCE :

1. Organisation d'un débat national, puis du débat et du vote de la loi dite de la Règle verte au Parlement. La loi de programmation financière qui lui sera adossée fixera les règles de fiscalité incitative et les investissements massifs à mettre en place,
2. Définition des politiques publiques avec, comme préalable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
Face à l'urgence climatique, l'objectif est de sortir le plus vite possible des énergies carbonées pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050,
3. Plan national de valorisation d'une aquaculture non intensive, maîtrisée, respectueuse de l'animal et de son milieu, créatrice de filières alimentaires labellisées, courtes et biologiques, reposant sur une juste rémunération du travail et permettant à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité,
4. Création d'un ministère de la Transition Écologique et de ses structures décentralisées au niveau des régions.
Il fera l'interface avec les politiques européennes quand ses compétences recouperont celles des directives européennes,

5. Création d'un Commissariat général du plan et de la transition énergétique responsable auprès du Premier ministre chargé notamment d'élaborer un plan écologique dans chacune des grandes compétences de l'État.

Ce plan organisera la bifurcation vers un autre mode de développement en réorientant la production, les échanges et la consommation en fonction de leur utilité sociale et écologique, et orchestrera la phase de transition de manière démocratique en la déclinant à tous les niveaux pertinents. Il sera évalué, revu et modifié tous les 5 ans par la Commission nationale du débat public après organisation de discussions au sein des commissions de participation populaire.

Il y a urgence à mettre en place une transition énergétique viable. Nous entendons par là une transition énergétique rapide, développée dans tous les secteurs de la vie, mais qui ne pénalise pas pour autant les classes les plus fragiles. Nos propositions sont axées sur la réduction de la consommation énergétique et sur la diversification des ressources.

PROGRAMME :

Les économies d'énergie

- Lancement d'un plan de transition énergétique pour l'industrie, l'agriculture et les transports qui prenne en compte les sources d'énergie renouvelable,
- Développement à cet effet de la recherche dans les filières technologique et industrielle. La baisse de consommation énergétique est évaluée entre 35 et 50%,
- Adoption de nouvelles normes écologiques pour favoriser un développement industriel moins consommateur d'énergie et de matières premières, et moins émetteur de gaz à effet de serre (GES),
- Mise en place de mesures visant à lutter contre les gaspillages et les consommations inutiles avec comme objectif la sobriété énergétique,
- Développement de l'économie circulaire et de l'économie de proximité,
- Mise en place d'un plan de financement pour l'efficacité énergétique, avec comme objectif de consommer moins tout en assurant les besoins de base dans les meilleures conditions, et sans réduire la qualité de vie des classes populaires,
- Lancement d'un plan d'isolation des bâtiments publics et privés prévoyant des aides publiques pour les ménages, en priorisant les structures construites avant 1975.
L'objectif est que tous entrent dans la catégorie A des diagnostics de performance énergétique. L'association NégaWatt estime l'investissement total à 53 Mds€, et la création d'emplois à environ 600 000. Cette démarche permettra de diminuer la consommation dans ce secteur de 50%.

La diversification énergétique

- Création d'un pôle de l'énergie 100% public regroupant les grandes entreprises de production et de distribution de l'énergie (EDF, Engie, Areva et Total).
Il développera les différentes formes d'énergies renouvelables et préconisera la plus adaptée pour chaque territoire, avec l'objectif d'aller vers une sortie du nucléaire et des énergies fossiles pour la production d'électricité en 2035 et au moins 90% d'énergies renouvelables en 2050. Ses salariés devront avoir toutes et tous le même statut (ainsi, les salariés des sous-traitants actuels du nucléaire seront intégrés), être associés étroitement aux choix de gestion de l'entreprise publique et avoir la garantie de la liberté d'expression,
- Lancement d'un plan de recherche pour la diversification des sources d'énergie,

- Recherche d'une production locale et déconcentrée d'énergies renouvelables à intégrer dans le réseau national et européen de distribution. Ces sources étant intermittentes, le développement des filières de stockage d'énergie, une intégration plus poussée et une gestion plus précise du réseau seront nécessaires,
- Mise en place d'un groupe d'experts indépendants sur l'énergie, en France et si possible à l'international, à l'image du GIEC pour le climat, permettant d'éclairer le débat sur la transition énergétique,
- Développement de la recherche pour le traitement des déchets issus de la filière nucléaire,
- Développement de la recherche dans le domaine des technologies nécessaires aux énergies renouvelables pour les rendre à la fois moins consommatrices de matières premières et entièrement recyclables en fin de parcours,
- Formation et/ou conversion des salariés et artisans des secteurs concernés (énergie, bâtiment) à ces nouvelles technologies.

MESURES D'URGENCE :

1. Abrogation de toutes les politiques de déréglementation de l'énergie en vigueur et refus des politiques du même type à venir. Si nécessaire, nous désobéirons aux traités qui nous imposent de tels reculs,
2. Abrogation de la loi NOME qui contraint EDF à revendre au privé une partie de sa production d'électricité pour permettre à ses concurrents de la distribuer,
3. Retour dans le secteur public des centrales hydrauliques et de la centrale géothermique de Bouillante en Guadeloupe,
4. Inclusion de clauses favorisant les productions locales dans les marchés publics pour développer les circuits courts de proximité,
5. Suppression de l'affichage publicitaire énergivore,
6. Définition de nouvelles normes énergétiques pour tous les équipements électriques,
7. Réduction de l'éclairage public, commercial et routier de nuit,
8. Application d'une tarification progressive assurant la gratuité des premiers kWh pour permettre l'accès de toutes et tous à l'énergie et de taxer le mésusage,
9. Interdiction des coupures d'électricité qui se multiplient aux dépens des plus modestes,
10. Annulation des permis d'exploration et d'extraction pour les gaz et huiles de schiste et de couche,
11. Fermeture rapide des centrales au fioul et au charbon,
12. Moratoire sur le développement des agrocarburants tant que leur bilan environnemental, social et économique global n'est pas convaincant,
13. Fermeture immédiate de Fessenheim et planification de la fermeture des autres centrales nucléaires en commençant par les plus anciennes, abandon de l'EPR (European Pressurised Reactor) de Flamanville,
14. Création d'une filière publique de démantèlement des équipements nucléaires donnant un statut protecteur aux salariés et organisant à terme leur reconversion,
15. Arrêt du projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor)

16. Arrêt des subventions aux énergies fossiles, y compris pour les projets utilisant le captage-stockage du carbone,
17. Abandon du projet CiGéo d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure.

Élément essentiel de la transition énergétique, le secteur du transport sera également l'un des outils centraux pour réorganiser le territoire et répondre aux besoins sociaux.

PROGRAMME :

Les transports du fret et le ferroviaire

- Mise en place d'un pôle public de transport dont la mission sera de redévelopper le transport public sur tout le territoire en fonction des besoins, en association avec les acteurs nationaux et locaux.
Il développera l'intermodalité et proposera à chaque territoire la combinaison des transports la plus adéquate afin de favoriser l'accès à la mobilité tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et le recours à l'usage de la voiture individuelle. L'un de ses objectifs prioritaires sera d'intervenir dans les territoires ruraux pour compenser les politiques des dernières décennies : gares de proximité, transport inter-urbain, transport à la demande et navettes, mise à disposition de voitures en autopartage mailleront les territoires péri-urbains et ruraux délaissés,
- Désobéissance aux traités européens et rupture avec les politiques des paquets ferroviaires,
- Annulation de la dette du secteur ferroviaire et regroupement des infrastructures et des services ferroviaires en une seule et même entreprise publique,
- Adoption d'un grand plan de ferroutage basé sur la régénération, la modernisation et l'adaptation des réseaux existants.
A moyen terme, entre la frontière belge et la frontière espagnole, les camions traverseront notre pays sur des trains,
- Reprise de la politique du wagon isolé (messagerie ferroviaire),
- Développement du ferroutage notamment par la création de terminaux de proximité à la périphérie des agglomérations pour rapprocher au maximum les marchandises et faire en sorte que seuls les véhicules de moins de 3,5 tonnes accèdent aux centres-villes,
- Intégration du fret maritime et des « voies d'eau » à l'intermodalité en matière de transport des marchandises comme le démontre notre plan alternatif au projet ferroviaire de Lyon-Turin.

Les transports de personnes

- Retour en exploitation publique des autoroutes nationales pour assurer des conditions de travail et de sécurité optimales, et fixer des tarifs plus transparents.
Les bénéfices des péages seront réinvestis dans l'amélioration des infrastructures et la création des emplois nécessaires dans les transports publics et collectifs, la navigation fluviale, le fret ferroviaire et les modes de déplacement doux,

- Mise en place de normes de pollution plus exigeantes pour les moteurs des véhicules ; à terme, planification de leur remplacement par des moteurs à gaz issus de sources renouvelables (75%) et par des moteurs électriques utilisant des sources similaires (25%), et développement des stations de recharge nécessaires,
- Mise en place d'un pass unique pour tous les transports et transition vers une classe unique de qualité pour tous,
- Développement des politiques territoriales de multimodalité pour réduire au maximum l'usage de la voiture, en donnant la priorité aux transports publics non polluants,
- Financement des indemnités kilométriques vélo par les entreprises à la même hauteur que pour les véhicules motorisés,
- Développement d'un véritable réseau véloroutier national, urbain et interurbain,
- Moratoire sur les projets de fermeture de gare,
- Lancement d'un plan d'investissement pour la sortie du tout kérosène dans l'aviation,
- Remise en service sur tout le territoire du transport ferroviaire entre les petites villes avec rénovation des TER.

MESURES D'URGENCE :

- Mise en place de la gratuité pour les mineurs, les étudiants, les chômeurs, les petites retraites et toutes les personnes à revenus inférieurs au SMIC,
- Renationalisation des autoroutes et moratoire sur les projets autoroutiers,
- Lancement d'une filière de déconstruction et de dépollution des véhicules automobiles. Les pièces de réemploi seront utilisées pour la réparation et la construction de véhicules,
- Mise en place d'un système de prêt de véhicules moins polluants en échange des vieilles voitures diesel pour arrêter la diesélisation du parc automobile et éviter des mesures défavorables aux plus modestes,
- Augmentation des aires dédiées au covoiturage,
- Création d'un système public de location-prêt de véhicules bon marché et facile d'accès pour encourager l'abandon de la propriété privée de véhicules personnels,
- Nationalisation de l'aviation civile.

L'eau est un bien commun indispensable à la vie. A ce titre, elle doit rester hors du circuit marchand.

PROGRAMME :

Vers une gestion publique de l'eau sur tout le territoire

- Non renouvellement des contrats de gestion de l'eau en délégation de service public pour revenir progressivement à une gestion en régie publique.
Pendant la durée restante des contrats de délégation, obligation de réinvestir les bénéfices pour l'entretien et l'amélioration des réseaux notamment dans le but d'éviter les gaspillages,
- Cogestion des régies publiques par les usagers, les élus et les professionnels pour faire vivre la démocratie et la transparence, et ouverture plus systématique de leurs conseils d'exploitation aux usagers et aux salariés pour élaborer des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Garantie de l'accès à l'eau

- Inscription dans la Constitution de la 6e République de l'accès à l'eau et à l'assainissement de qualité pour toutes et tous comme des droits fondamentaux,
- Gratuité des compteurs et des premiers m³ d'eau au domicile principal de chaque famille ; pour les suivants, mise en place d'une tarification progressive et différenciée selon les usages,
- Application stricte de la loi interdisant de couper l'eau ou d'en réduire le débit au domicile principal pour l'usage domestique à cause de retards de paiement et aide aux familles en difficulté pour le paiement de leurs factures,
- Soutien international accru aux politiques d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Lutte contre la pollution de l'eau

- Interdiction des rejets d'eaux polluées dans les fleuves et la mer sans traitement préalable,
- Application stricte de la zone de protection légale de 25 ha autour des puits de captage,
- Mise en place d'un programme de phytoépuration dans les zones adaptées,
- Incitation à la séparation des réseaux d'eau potable et d'eau non potable pour préserver les ressources,
- Harmonisation nationale des dispositifs d'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs.

Objectif zéro déchet et zéro gaspillage

L'objectif zéro déchet et zéro gaspillage est ambitieux, mais il n'a rien d'une utopie s'il est porté par des propositions solides. La réduction des déchets est un projet qui s'organise.

PROGRAMME :

Réduire les déchets à la source

- Adoption d'une réglementation pour développer l'écoconception des produits et réorganiser les filières de Responsabilité élargie des producteurs (REP) pour que les fabricants et les distributeurs prennent davantage en charge la gestion de la fin de vie de toutes les productions,
- Développement des outils de proximité comme les épiceries en vrac, les ressourceries, les recycleries, etc.

Organiser le recyclage

- Organisation des filières de recyclage en un maillage territorial suffisamment fin pour que les déchets soient recyclés au plus près et dans un rayon de 500 km au maximum du lieu d'utilisation.

MESURES D'URGENCE :

1. Lancement progressif de l'obligation de collecte séparée des biodéchets en tenant compte de leurs différentes destinations possibles (compostage partagé, plate-forme de compostage avec relocalisation de productions agricoles, méthanisation),
2. Allongement des garanties légales pour favoriser un usage à long terme des produits,
3. Obligation de proposer une solution de réemploi et de réparation des objets avant l'envoi au recyclage,
4. Interdiction de tous les sacs plastiques issus de la pétrochimie,
5. Réorganisation de la filière des emballages en verre pour développer les consignes et éviter que l'utilisateur ne paie le prix des emballages,
6. Adoption d'une législation volontariste pour réduire, composter, réemployer et recycler tous les déchets pour aboutir à un objectif zéro déchet,
7. Arrêt des projets d'ouverture et d'extension d'incinérateurs et de centres de tri mécano-biologiques, et fermeture programmée des centres d'incinération existants en fonction de la mise en place de la politique zéro déchet,
8. Obligation de récupération des eaux pluviales dans les permis de construire,

9. Application d'un moratoire sur l'ouverture de décharges ; fermeture de celle de Nonant-le-Pin,
10. Organisation d'un inventaire de toutes les zones de pollution en France afin de mettre en œuvre une dépollution à court ou moyen terme,
11. Interdiction de l'exportation des déchets toxiques ou dangereux pour leur recyclage.

Une politique de la mer incluant la protection des espaces maritimes et une vision globale des problématiques de la pêche devra, compte tenu de l'importance des côtes françaises, être une priorité pour notre pays.

PROGRAMME :

La mer, notre bien commun à connaître et à protéger

- Augmentation des moyens publics pour la recherche scientifique marine, car on ne peut protéger la mer et les fonds marins sans les connaître,
- Construction de la première station permanente d'observation sous-marine,
- Soutien au développement d'une flotte de navires de recherche océanographique sous pavillon onusien,
- Initiative d'un programme mondial de lutte contre les déchets en mer pour éliminer le "7^{ème} continent flottant",
- Adoption d'un plan de recherche et de développement des énergies marines renouvelables (EMR) et des algocarburants (issus des micro-algues) sur notre littoral,
- Développement des « autoroutes de la mer », bien adaptées à l'échelle d'un continent ou de la Méditerranée, pour diminuer le trafic routier,
- Développement de plates-formes multimodales favorisant le passage direct du fret maritime au transport par train ou péniches,
- Prévention des risques pour la santé et attention portée aux conditions de travail des travailleurs des ports (dockers, équipes de remorquage),
- Développement d'une politique de prévention des risques en mer, sur les côtes comme dans les ports, avec des équipements et des compétences suffisantes en matière de lutte antipollution pour faire face aux accidents,
- Équipement des ports français en stations de dépollution pour les navires, et accroissement de la surveillance des déballastages doublée d'une taxation dissuasive,
- Application de la tolérance zéro vis-à-vis des pollueurs.
Les autorités pourront interdire le passage des navires pollueurs dans les zones maritimes françaises et réquisitionner ces bateaux,
- Interdiction progressive des revêtements (antifouling) toxiques sur les coques des bateaux,
- Application d'un moratoire sur les projets de construction et d'agrandissement des ports de plaisance afin de mener des études précises sur leur impact environnemental maritime et terrestre,
- Promotion d'un tourisme et d'un urbanisme respectueux de la mer et de notre littoral,

- Mise en place de mesures pour favoriser le désarmement et le recyclage des navires en fin de vie dans les chantiers français ou européens, dans le respect des normes sociales et environnementales existantes,
- Création d'un service public de dépollution des mers et océans, comprenant un service de recherches techniques,
- Création d'une flotte de navires dépollueurs pouvant intervenir dans toutes les mers du globe, sous financement international.

La pêche

- Adoption d'un plan pêche pour accompagner le secteur dans son adaptation aux équilibres écosystémiques.
Une attention particulière sera portée aux pêcheurs les plus vulnérables,
- Réorientation des subventions et des investissements pour limiter la taille des bateaux et des capacités de pêche, et favoriser les entreprises et les bateaux de taille plus petite.
L'aide au renouvellement de la flotte sera assortie de garde-fous contre la course productiviste pour diminuer la pression sur les ressources et créer plus d'emplois,
- Établissement de plans pluriannuels entre l'État et la profession pour fixer les quotas de pêches qui seront répartis équitablement afin de diminuer la concurrence entre les entreprises,
- Interdiction de la vente et de l'échange des droits de pêche, ainsi que de la bourse des droits à surpêcher,
- Mise en place d'un soutien financier aux pêcheurs pendant les périodes de repos biologique nécessaires à la reproduction des espèces ; soutien financier aux jeunes pêcheurs pour les aider dans leur installation,
- Prévention des risques pour la santé et attention portée aux conditions de travail des marins et des autres professionnels de la pêche,
- Aide à la diversification des activités, notamment par la transformation des produits de la pêche,
- Structuration de la filière amont-aval de la pêche.

MESURES D'URGENCE :

1. Application stricte de la loi littoral et du Domaine public maritime (DPM) par les préfets.
2. Les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) seront des documents prescriptifs et opposables,
3. Abrogation des permis d'extraction d'hydrocarbures dans les eaux territoriales françaises,
4. Application du volet « bleu » obligatoire et prescriptif pour tous les schémas de cohérence territoriale,
5. Relance et soutien aux chantiers navals, et aux sites de décontamination des navires et de dépollution des installations portuaires,
6. Lancement du plan sur la pêche,

7. Renforcement des contrôles sur la pêche du thon rouge et compensation financière pour les thoniers accompagnée d'une aide à la conversion,
8. Renforcement des contrôles policiers sur le respect des quotas, de la taille des bateaux et des maillages pour ne pas épuiser les ressources,
9. Interdiction des techniques de filets dérivants dans les eaux françaises et interdiction du chalutage en eaux profondes,
10. Interdiction d'exploiter commercialement les plages.

agriculteurs, de la création de nouvelles exploitations et de la consolidation des plus petites.

Les projets d'agriculture écologique seront priorités,

- Création d'un Établissement public foncier rural (EPFR) pour regrouper les actuelles fonctions du contrôle des structures, de l'encadrement des fermages, et des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER),
- Recentrage de la formation agricole et de la recherche sur la transition écologique de l'agriculture, avec un financement 100% public pour libérer les établissements des lobbies,
- Modification de la composition du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ; son financement sera assuré par l'État et la lettre de mission de son président reflétera ces nouvelles orientations,
- Modification de la composition des Chambres d'agriculture pour assurer la pleine reconnaissance de la diversité syndicale et la représentation de l'intérêt général,
- Incitation à ne pas produire ni consommer de produits de contre-saison par des mesures de taxation des émissions de gaz à effet de serre,
- Modification de la conception de la PAC actuelle : suppression des aides et subventions actuelles, remplacées par des prix rémunérateurs, et des mécanismes de soutien au financement de la transition écologique de l'agriculture et de rémunération des externalités positives de l'agriculture paysanne pour la société,
- Soutien aux systèmes herbagers de montagne pour le maintien, l'autonomie et la commercialisation des produits,
- Mise en place de systèmes de maîtrise et de contrôle des populations de loups et d'ours, de façon à sauvegarder les systèmes pastoraux, tout en les adaptant si besoin,
- Création d'un service public vétérinaire sur le modèle des centres de santé municipaux, accessible aux professionnels et aux particuliers, indépendant des lobbys pharmaceutiques et permettant d'accéder à des soins vétérinaires de qualité à des tarifs abordables,
- Amélioration de la réglementation pour garantir le respect de la condition des animaux d'élevage,
- Meilleure application de la réglementation sur les conditions d'abattage des animaux pour limiter au maximum la souffrance animale,
- Sensibilisation des citoyens à une consommation moins carnée et moins dépendante des protéines animales,
- Incitation à un option végétarienne dans les restaurations collectives,
- Révision de la réglementation de l'aquaculture (densité, alimentation, manipulation).

Une agriculture respectueuse de la condition animale

- Limitation des autorisations d'utilisation d'animaux pour des projets de recherche aux entreprises ayant prouvé l'absence de méthodes substitutives.

MESURES D'URGENCE :

1. Arrêt des projets de fermes-usines,
2. Préparation de la loi de transition écologique de l'agriculture et de protection du foncier agricole,
3. Définition d'un cadre de protection généralisée des espaces agricoles et naturels pour diviser par dix leur rythme annuel d'artificialisation,
4. Soutien au développement de filières alimentaires écologiques labellisées, courtes, de proximité et biologiques, reposant sur une juste rémunération du travail et permettant à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité,
5. Mise en place d'achats publics (cantines des divers établissements publics notamment) se concentrant sur ces filières écologiques labellisées,
6. Interdiction des pesticides les plus dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement, et notamment les néonicotinoïdes, les OGM, le dépôt de brevets sur le vivant, et l'utilisation des produits issus des nanotechnologies,
7. Préparation de la loi de création des Établissements publics du foncier rural (EPFR).

Nous sommes conscients d'appartenir à la biosphère, c'est pourquoi le maintien de la biodiversité dans toute sa richesse est l'objectif essentiel de notre projet écosocialiste. La biodiversité et les services qu'elle rend à la société doivent rester un bien commun non soumis aux intérêts privés.

PROGRAMME :

- Mise en place d'un état des lieux de la biodiversité à l'échelle locale et nationale pour identifier les milieux fragiles ou en cours de destruction, et proposer les mesures adéquates de protection ou de restauration,
- Prise en compte de la biodiversité dans les critères nationaux des projets d'infrastructures, de logements et d'investissements publics ou privés,
- Mise en place de cours d'éducation à l'environnement,
- Interdiction de la chasse aux oiseaux migrateurs et du piégeage à la glu.

MESURES D'URGENCE :

1. Révision de la loi sur la biodiversité pour supprimer les mécanismes de compensation dont le seul objet est de permettre la réalisation de projets inutiles et attentatoires à la biodiversité,
2. Interdiction de la vente des pesticides et herbicides de synthèse dans les jardineries,
3. Lancement d'un programme de recherche national vers des méthodes substitutives à l'expérimentation animale, notamment des mammifères, et application systématique de ces méthodes lorsqu'elles auront prouvé leur efficacité dans le respect des lois bioéthiques.

Une nouvelle organisation territoriale garantira l'égalité des citoyens et l'intérêt général au lieu de mettre les territoires en concurrence. Notre politique permettra de contrecarrer les effets dévastateurs du capitalisme et de mieux prendre en compte les besoins des habitants. Dans le cadre de ce nouvel aménagement du territoire, les transports publics seront développés en tant qu'outil commun, service public et droit fondamental au service des besoins sociaux et de l'émancipation.

PROGRAMME :

Un urbanisme plus écologique

- Adoption d'une loi pour un nouvel aménagement du territoire dans le cadre du Plan écologique.
Elle imposera à toutes les agglomérations dans un délai de 2 à 3 ans l'adoption d'un plan stratégique d'éradication de la spécialisation spatiale et de l'étalement urbain pour permettre une meilleure répartition des zones d'emploi sur le territoire, favoriser la mixité des activités, organiser les circuits courts, et repenser la localisation des activités industrielles et de services,
- Révision des politiques d'urbanisme pour passer de la concertation à la démocratie,
- Affirmation des finalités et des modalités d'une nouvelle politique de fabrication de la ville pour montrer comment elle peut être un projet politique citoyen,
- Révision du Code de l'urbanisme pour en faire un outil démocratique au service de l'éradication de la ségrégation et de l'étalement urbain,
- Élaboration de contrats de réciprocité et de péréquation entre les villes-centres et les territoires périurbains et ruraux alentours pour les irriguer de ressources plus importantes (finances, culture, services...)
- Mise en place d'une politique d'aménagement visant à anticiper la montée du niveau des eaux liée au réchauffement climatique,
- Généralisation des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) pour préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles,
- Application d'un volet « bleu » obligatoire pour les territoires à façade maritime.

L'aménagement du territoire au quotidien

- Maîtrise du coût du foncier et plafonnement des loyers pour faire revenir les catégories sociales populaires dans les centres urbains.
Les pouvoirs de préfecture seront sollicités pour réquisitionner les logements vides et faire respecter le pourcentage de logements sociaux,
- Recherche systématique de solutions douces pour maintenir le trait de côte (pas de béton, revégétalisation des dunes),

- Lutte contre les pollutions visuelles par une réglementation des espaces publicitaires en zones urbaines et périurbaines, et contre les pollutions sonores, par la mise en place d'équipements adaptés,
- Adoption d'un plan de lutte et de résorption des constructions en béton (digues, épis, murets, parkings) inutiles et entraînant de lourdes conséquences en matière d'érosion et d'inondation.

MESURES D'URGENCE :

1. Vote de la loi pour un nouvel aménagement du territoire,
2. Adoption d'une loi sur le logement social pour le porter à 30% en 2025 avec des seuils minimaux systématiques de logements très sociaux (PLAI),
3. Moratoire sur tous les Grands projets inutiles et imposés (GPII) et abandon immédiat de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, du projet Lyon-Turin, et des lignes à grande vitesse inutiles,
4. Abandon des projets routiers et autoroutiers inutiles (route du littoral à la Réunion, Grand contournement ouest de l'agglomération strasbourgeoise, etc.),
5. Définition des zones géographiques d'installation des médecins n'exerçant pas en centre de santé public sur la base des besoins réels, pour mettre fin aux déserts médicaux,
6. Abrogation des lois de réorganisation des territoires NOTRe et MAPTAM, et engagement du processus de Constituante qui définira une nouvelle organisation du territoire.

Notre programme permettra aux différents DROM/COM de rayonner par eux-mêmes et sans s'aligner systématiquement à la métropole, tout en restant dans un cadre commun.

PROGRAMME :

L'Outre-mer : espace naturel

- Développement des Outre-mer comme laboratoires des énergies renouvelables et innovantes,
- Mise en place d'une gestion et d'une sécurisation du plateau continental français en impliquant les populations,
- Assistance aux populations du Pacifique, de l'océan Indien, de l'Atlantique menacées par la montée des eaux.

L'Outre-mer : espace de la République

- Mise en place d'un plan pour assurer l'autonomie énergétique et alimentaire,
- Maintien d'un accès à la santé gratuit grâce au service public à Mayotte (hôpitaux et dispensaires), et étendue de ce mécanisme aux autres territoires d'Outre-mer,
- Enseignement des langues et des cultures ultramarines pour préserver et promouvoir la diversité des patrimoines culturels et linguistiques de l'Outre-mer,
- Renforcement de la place de l'Outre-mer dans les programmes et les manuels scolaires,
- Promotion d'une politique de développement axée sur l'éducation et la formation des populations locales afin de faciliter leur accès aux emplois, publics comme privés,
- Réduction des inégalités sociales et du chômage par une politique volontariste de l'État en faveur de l'emploi local,
- Mise en place de mesures pour diminuer le surcoût de la vie dans les DROM-COM par un développement des productions locales notamment dans le domaine alimentaire, et une meilleure insertion dans les économies régionales pour une moindre dépendance vis-à-vis de la métropole,
- Lutte contre les monopoles et oligopoles qui asservissent les économies ultramarines.

Les DROM/COM : pôles régionaux de co-développement

- Création de pôles régionaux de co-développement universitaires ou dans des domaines identifiés comme clés, pour faire des territoires ultra-marins le nœud d'échanges avec l'Amérique du Sud et Cuba pour les Antilles, l'Inde et l'Afrique du Sud pour la Réunion, le Québec pour Saint-Pierre et Miquelon,
- Développement du partage technologique et de la coopération écologique afin d'intégrer les DROM/COM dans leur environnement proche,

- Association des départements français des Antilles et Caraïbes au cadre de l'Alliance Bolivarienne pour les Amériques pour renforcer l'ancrage géopolitique aux côtés des États progressistes.

MESURES D'URGENCE :

1. Préservation des forêts (mangrove, forêt primaire, cirque, etc.), des espèces animales et marines (lutte contre le braconnage, action citoyenne de protection des espaces, refus de l'appropriation des sites classés par les intérêts privé),
2. Lutte contre l'orpaillage illégal et encadrement de l'orpaillage industriel en Guyane,
3. Garantie de l'accès à l'eau ; à Mayotte, suppression des bornes payantes pour assurer un accès public et gratuit à l'eau,
4. Garantie de la continuité territoriale entre la métropole et les Outre-mer par une desserte publique directe à tarifs réglementés,
5. Suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution (Amendement dit "Virapoullé" spécifique à La Réunion) qui crée un statut particulier pour La Réunion au sein des DROM-COM,
6. Garantie d'un service public de qualité et de proximité avec des agents recrutés en priorité dans ces territoires,
7. Mise en œuvre de l'interconnexion régionale et du désenclavement intra-territorial notamment en Guyane,
8. Renforcement de la lutte contre le trafic de drogue dans les Antilles en lien avec les autorités des pays de la région,
Il s'agira de lutter contre une criminalité et une violence qui touchent fortement une partie de la jeunesse,
9. Mise en place d'une Régie régionale de l'investissement public en faveur du logement, de la transition énergétique, de l'économie sociale et solidaire et des transports alternatifs.

Le programme de la République écosocialiste

2ème partie

L'emploi, la redistribution des richesses et des revenus

Ces propositions remettent à plat la politique de ces dernières décennies en matière de fiscalité et mettent en mouvement une véritable révolution fiscale.

PROGRAMME :

La définanciarisation et la révolution fiscale

- Émission des titres de la dette publique exclusivement auprès d'investisseurs résidents dans la zone euro ou dans le pays émetteur,
- Obligation minimale de détention d'obligations publiques par les banques et les fonds d'investissement résidents.
Si nécessaire, les grandes entreprises et les particuliers détenteurs d'un portefeuille de placements financiers peuvent se voir imposer, au-delà d'un certain seuil, la détention d'un pourcentage minimal de titres publics. Ceci garantit le placement des titres publics et sécurise l'actif des institutions concernées,
- Contrôle strict des mouvements de capitaux sur les placements financiers (agrément public et/ou taxation des transactions),
- Interdiction des instruments spéculatifs sans utilité pour le financement de l'économie réelle (vente à terme sur titres publics, CDO, CDS, produits dérivés, etc.),
- Fin du trading haute fréquence et mise en place d'une taxe sur les transactions financières,
- Création d'un Pôle financier public qui inclura la nationalisation du secteur bancaire sauvé par les deniers publics après la crise de 2008.
Il sera accompagné d'une socialisation rapide de sa gestion, axée sur la satisfaction des besoins des territoires et des citoyens au niveau local,
- Fin progressive des subventions injustifiées et des exonérations de cotisations sociales aux entreprises (CICE, pacte de stabilité, crédit recherche),
- Remplacement progressif des niches fiscales par des subventions aux secteurs considérés comme prioritaires ou par des prestations de service public lorsqu'il s'agit de ménages,
- Création d'un Impôt citoyen sur les revenus et d'un Impôt général sur le capital,
- Régime d'imposition sur le revenu constitué de 14 tranches d'imposition avec un taux d'imposition maximum de 100% (revenu maximum),
- Révision des droits de donation et de succession dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le capital, dans le sens d'une plus grande progressivité et d'une fixation d'un héritage maximum,
- Interdiction pour les banques, sociétés financières et sociétés non financières, d'avoir des filiales dans les paradis fiscaux, et obligation de pratiquer le reporting fiscal pour toutes ces sociétés,
- Suppression du taux intermédiaire de TVA pour le ventiler entre taux réduit et taux normal,
- Baisse du taux normal (20%),

- Instauration d'un taux grand luxe de plus de 30%,
- Révision des règles et assiettes des taxes locales,
- Afin de relancer l'investissement des Petites et moyennes entreprises (PME), refonte de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (IS) avec un taux nominal de 30 %,
- Suppression des mesures dérogatoires pour les grandes entreprises,
- Instauration d'un seuil de chiffre d'affaires en dessous duquel certaines Très petites entreprises (TPE) ne seront pas redevables pour permettre de soutenir les petits entrepreneurs,
- Renforcement du corps des Inspecteurs des impôts pour lutter contre l'évasion fiscale (par les transferts intra-groupe et l'utilisation légale de paradis fiscaux) et la fraude fiscale,
- Remise en cause des normes internationales d'information financière afin de développer de nouveaux critères de gestion et de nouvelles définitions de la valeur économique.

MESURES D'URGENCE :

1. Réalisation d'un audit citoyen de la dette,
2. Séparation des banques d'affaires et des banques de dépôt,
3. Suppression des bonus et des attributions de stock-options,
4. Limitation du salaire maximal à 20 fois le salaire le plus bas dans l'entreprise.

La démocratie doit être étendue au monde professionnel car l'implication citoyenne ne doit pas être limitée. Pour trouver toute sa force et sa cohérence, elle doit s'exercer dans toutes les entreprises et dans tous les secteurs.

PROGRAMME :

Démocratie économique : établir la citoyenneté dans l'entreprise

- Octroi de nouveaux droits pour les salariés, dont celui d'une représentation collective quels que soient leur statut, ainsi que le type et la taille de l'entreprise,
- Établissement d'une citoyenneté dans l'entreprise permettant de donner le pouvoir aux salariés dans le monde du travail,
- Renforcement du rôle d'information/consultation des Instances représentatives du personnel en leur attribuant un droit de veto sur l'ensemble des décisions stratégiques,
- Droit d'accès des Comités d'entreprise à l'ensemble des données économiques et financières du groupe auquel appartient leur entreprise,
- Reconnaissance et extension des droits d'expertise, de contrôle, de proposition et de décision des comités d'entreprise,
- Élection de véritables délégués syndicaux inter-entreprises dans les TPE et extension des droits des comités de groupes pour les groupes européens,
- Distinction par la loi des rôles différents et complémentaires des institutions représentatives du personnel : délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),
- Dans ces structures, attribution aux salariés élus de moyens matériels leur permettant d'assumer la spécificité de leurs mandats (récemment concentrés abusivement par la Loi Rebsamen),
- Interdiction des licenciements « boursiers » et interdiction des distributions de dividendes pour les entreprises qui effectueront des licenciements économiques,
- Pour les secteurs stratégiques (transport, énergie, banques, etc.) et en cas de délocalisation ou de fermeture d'entreprise, possibilité à l'État de réquisitionner des sites et de nationaliser,
- Pour les autres secteurs, transformation de ces sites en coopératives auxquelles sera proposée une aide technique et financière. Celles-ci pourront prendre la forme de Sociétés coopératives et participatives (SCOP), de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou de coopératives d'usagers selon les cas, y compris dans les cas de cession ou de transmission de l'entreprise par les actionnaires,
- Réforme de la justice commerciale pour aller vers plus de transparence et une réelle relance des entreprises en difficulté.

La socialisation progressive du capital dans l'entreprise

- Transfert annuel d'une part des bénéfices des entreprises dans des fonds sous contrôle salarié au prorata de la contribution du travail aux richesses produites, et non pas individuellement.

Ces derniers ne donneront pas droit à des dividendes, mais permettront progressivement aux salariés d'acquérir des élus dans les conseils d'administration jusqu'à une minorité de blocage, puis une majorité. En une quinzaine d'années, le secteur privé capitaliste passera sous contrôle des élus des salariés. Les secteurs de l'artisanat, du petit commerce, de la toute petite entreprise ne seront pas concernés par ce dispositif,

- Mise en place d'une caisse de solidarité du travail pour encourager le financement solidaire de l'investissement et des aléas productifs des TPE-PME, et limiter le recours au crédit.
- A l'image des Caisses de sécurité sociale, il s'agit d'une Caisse de cotisations entrepreneuriales, instituée et encadrée par la loi, financée au départ par un prélèvement exceptionnel sur la trésorerie des grandes entreprises. La cotisation sur la valeur ajoutée abondera ensuite cette caisse suivant un barème de 1,5 % à 4,5 % avec un seuil de chiffre d'affaires en dessous duquel les TPE ne seront pas redevables. Elle sera gérée de manière quadripartite entre les salariés, les entrepreneurs, les collectivités territoriales et l'État. Cette mesure doit : rediriger vers la production la masse monétaire accaparée aujourd'hui par l'accumulation et la spéculation, financer une partie de la vie productive réelle et du progrès social, instaurer une solidarité entre les entreprises afin d'assurer une sécurité économique pour tous les secteurs productifs, en particulier pour les TPE et PME.
- Chaque fois que cela est possible et avec l'accord des salariés, encouragement à la création de sociétés coopératives (SCOP) notamment lors des cessions des entreprises et/ou sans repreneur,

MESURES D'URGENCE :

1. Abrogation de la Loi de Sécurisation de l'Emploi et rétablissement du principe de faveur,
2. Instauration d'un droit de veto pour les Comités d'Entreprises,
3. Préparation de la loi sur l'interdiction des licenciements quand l'entreprise ou le groupe fait du profit,
4. Rédaction du projet de loi permettant la socialisation progressive par les profits et création d'un dispositif pour former et aider les salariés à reprendre leur entreprise en coopérative si celle-ci est viable,
5. Moratoire sur les Partenariats Publics Privés, sauf avec des entreprises sociales ou solidaires, et transformations des contrats vers d'autres formes (régie, concession, appels d'offre, société mixte, service public),
6. Suppression de toutes les lois récentes qui ont modifié ou affaibli les instances représentatives du personnel et retour aux anciens seuils déclenchant les élections de ces instances,
7. Décriminalisation de l'action syndicale et amnistie des syndicalistes condamnés,
8. Réouverture des Conseils des Prud'hommes supprimés, augmentation du nombre de

- conseillers pour diminuer les délais d'attente, et réorganisation du mode de scrutin pour augmenter le taux de participation des salariés,
9. Révision du mode de représentation patronale si elle n'est pas satisfaisante sur le plan démocratique.

La question de l'emploi et de sa relance apparaît comme une priorité. Là encore, nous devons faire preuve d'un volontarisme sincère et engager l'État pour garantir à chacun non seulement un emploi, mais encore des conditions de travail et un salaire satisfaisants.

Le plein emploi sera rendu possible par :

- La mise en oeuvre des investissements qu'implique la transition écologique du modèle de production,
- La relance de l'activité et le développement des services au profit du bien-être de la population et de la gestion des biens communs.
La relance que nous proposons s'insère dans une réflexion sur ce qu'il convient de produire - donc de consommer - et comment le produire. La recherche de la qualité et de la durabilité dans la production ouvre sur une économie plus riche en emplois,
- la réduction du temps de travail, hebdomadaire, annuelle et tout au long de la vie.

PROGRAMME :

Volontarisme économique

- Réaffirmation du CDI à temps plein comme norme du contrat de travail,
- Abrogation de l'Accord National Interprofessionnel de 2013 (ANI), rétablissement de la hiérarchie des normes,
- Instauration d'un droit à deux semaines annuelles de formation professionnelle, cumulables dans le temps selon des modalités à définir,
- Relance du mouvement de réduction du temps de travail en commençant par l'application réelle des 35 heures pour aller vers les 32 heures et la semaine de 4 jours d'ici cinq ans,
- Retour à la retraite à 60 ans, avec 37,5 ans d'annuité, réindexée sur les salaires et calculée sur la base des dix meilleures années,
- Ouverture de plus de 100 000 nouvelles places en crèche et développement des transports collectifs,
- Création de fonctions spécifiques et différenciées pour l'indemnisation, le placement, la santé des chômeurs et le droit opposable à l'emploi dans Pôle emploi,
- Recours à un interlocuteur unique à Pôle emploi en créant de nouveaux postes de conseillers,
- Réinternalisation des formations des chômeurs à Pôle emploi,
- Mise en place d'une véritable formation pour les agents de Pôle emploi et fin du pilotage à la performance,
- Proposition non-contraignante par la collectivité d'une offre d'emploi adaptée à la qualification en cas de chômage de moyenne durée,
- Fin des régimes dérogatoires de licenciement,

- Interdiction des licenciements boursiers,
- Loi de réquisition des sites d'entreprises qui délocalisent ou sabotent l'appareil productif national.
Ils deviendront des entreprises nationalisées ou recevront une avance de crédit pour être transformés en coopératives,
- Remboursement des aides publiques lors de délocalisations,
- Dépôt de garantie obligatoire auprès de la Banque de France pour tout investissement dans le pays,
- Soumission de toute commande ou aide publique aux entreprises à des critères de localisation de l'activité,
- Encadrement de l'utilisation des contrats de travail au forfait jour de façon à éviter la surexploitation des cadres.

Pour les agriculteurs

- Interdiction de la spéculation sur les produits alimentaires et imposition de prix minimums garantis aux producteurs ou des coefficients multiplicateurs maximums aux autres acteurs des filières,
- Action au niveau international, dans le cadre de l'ONU, pour promouvoir la régulation des marchés mondiaux,
- Mise en place des mécanismes de limitation des volumes produits afin de garantir une gestion des marchés de certaines productions et des prix rémunérateurs,
- Poursuite d'un objectif de convergence à cinq ans avec l'ensemble des retraites,
- Création d'une médecine du travail sous gestion publique dédiée aux agriculteurs,
- Renforcement des systèmes de remplacement garantissant le droit des agriculteurs à des jours de congés et de repos,
- Sauvegarde et développement des services publics en milieu rural (écoles, Poste, santé, transports, etc.).

MESURES D'URGENCE :

1. Hausse des salaires et des minima sociaux.
2. À titre d'exemple, le SMIC fixé à 1700 € bruts permettra une hausse de salaire de 20 Mds€ pour les catégories populaires. La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires représenterait une augmentation de la consommation à hauteur de 10 Mds€. 240 000 emplois supplémentaires pourraient ainsi être créés en quelques mois,
3. Application de la loi en matière d'égalité salariale femmes/hommes,
4. Mise en place de la 6^{ème} semaine de congés payés,
5. Révision des règles qui organisent la sous-traitance pour renforcer la responsabilité juridique et financière des entreprises donneuses d'ordre et retour, quand c'est possible, à l'intégration des entreprises sous-traitantes au sein de celles-ci,

6. Suppression des dernières dispositions relatives au travail du dimanche et des jours fériés, et obligation de majorer le salaire ces jours-là dans toutes les branches professionnelles sans exception,
7. Révision du montant minimal des retraites au niveau du SMIC,
8. Mise en place d'un dispositif pour les carrières longues ou les métiers pénibles afin de permettre un départ anticipé en retraite ou une reconversion vers un métier moins pénible, Révision régulière des critères de pénibilité en fonction des évolutions techniques ou d'organisation des métiers,
9. Lancement d'un débat sur la fusion des caisses de retraite en une seule pour faciliter la gestion des carrières multiples et unifier les droits des bénéficiaires,
10. Encadrement strict et limitation des possibilités de recours aux heures supplémentaires,
11. Revalorisation des retraites agricoles à 85% du SMIC pour une carrière complète et poursuite d'un objectif de convergence à cinq ans avec l'ensemble des retraites,
12. Hausse générale du SMIC permettant une revalorisation des salaires des salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Renforcement de la fonction publique

- Renforcement des effectifs des services publics en assurant un recrutement public progressif de 120 000 fonctionnaires sur 5 ans garantissant une formation de qualité,
- Ciblage des secteurs qui en ont cruellement besoin : Éducation Nationale, services hospitaliers et petite enfance, services publics locaux, police, justice, et services décentralisés de l'État, Pôle Emploi, finances et inspection du travail, poste, administration financière et notamment fiscale,
- Mise en place de mesures salariales : dégel du point d'indice des fonctionnaires (50 points pour tous), revalorisation du salaire des catégories B et C et non de leurs primes, refonte et hausse des grilles salariales de la fonction publique en revalorisant les plus bas salaires, fin du temps partiel imposé,
- Passage progressif aux 32 heures pour partager le temps de travail, intégralement compensées par des embauches,
- Suppression à terme des contrats précaires dans la fonction publique.

MESURES D'URGENCE :

1. Lancement du recrutement progressif de 120 000 fonctionnaires,
2. Titularisation de la totalité des précaires employés permanents de la fonction publique,
3. Fin des pensions de retraite en dessous du SMIC.

Le programme de la République écosocialiste

3ème partie

Liberté, Égalité, Fraternité

- Révision de la loi de 1977 sur les sondages notamment via l'encadrement des sondages et publication des notices d'enquête,
- Annulation de la réforme territoriale et refondation de l'organisation administrative du pays réaffirmant une République une et indivisible.

La démocratie communale sera le socle de la République ; elle sera renforcée notamment par le regroupement de certaines communes trop petites pour maîtriser leur aménagement (manque de moyens et d'ingénierie) et par la démocratisation des établissements publics de coopération intercommunale. La coopération intercommunale sur les enjeux structurants (urbanisme, aménagement du territoire, écologie) sera renforcée. L'affirmation du département comme territoire des solidarités en lien avec l'État permettra une présence maillée des services publics sur tous les lieux de vie. L'étude du transfert de certaines politiques sociales à des structures nationales comme la CAF pourra garantir l'égalité de traitement entre les citoyens,

- Instauration du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers résidents aux élections locales.

Une 6^{ème} République avec de nouveaux droits

- Reconnaissance ou réaffirmation de droits fondamentaux renforçant l'égalité quels que soient le sexe, l'origine ou l'orientation sexuelle, notamment la libre autodétermination de son genre, la libre disposition de son corps, le droit à l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la Procréation Médicalement Assistée (PMA), le libre établissement de la filiation familiale par l'engagement parental, et le libre choix de sa fin de vie,
- Création d'un service public funéraire national permettant à tous les usagers de bénéficier d'un service de qualité à des tarifs accessibles ; ce service comprendra les actes d'accompagnement des familles et de préparation des défunts, la crémation ou l'inhumation,
- Instauration de nouveaux droits pour les salariés dans les entreprises en faisant primer les droits fondamentaux sur le principe de propriété,
- Inscription de l'accès à l'eau et à l'assainissement de qualité pour toutes et tous comme des droits fondamentaux à inscrire dans la Constitution de la 6^{ème} République.
- Affirmation du droit à une vie digne par un accès gratuit à la santé, la gratuité des premiers m3 d'eau et kWh d'électricité, la gratuité d'accès à l'éducation et à la culture,
- Inscription dans la Constitution de la Règle verte comme un principe fondamental du droit,
- Refondation du Code de l'entrée et du séjour des étrangers ainsi que du droit d'asile,
- Instauration d'un nouveau code de la nationalité reconnaissant le droit du sol dès la naissance,
- Garantie du droit d'accès à Internet, de la neutralité des réseaux et de la propriété des données personnelles,
- Révision des procédures de nomination aux postes de la haute fonction publique pour davantage de transparence,

- Révision des conditions de passage des hauts fonctionnaires entre le secteur public et le secteur privé pour éviter les conflits d'intérêt et le pantouflage,
- Publication des déclarations de patrimoine et d'intérêt des élus qui y sont soumis,
- Remise à plat des règles de financement de la vie politique (financement public des partis, remboursements des frais de campagne, etc).

MESURE D'URGENCE :

1. Convocation de l'Assemblée constituante. Les délégués à la Constituante ne pourront être candidats aux élections suivantes.

Notre projet de 6^{ème} République inclut l'application effective de la laïcité sur tout le territoire de la République. Élément structurant de cette dernière, elle est le principe politique qui permet d'assurer un vivre ensemble où chacun aspire à dépasser le particularisme pour viser un destin commun. La laïcité n'est ni un dogme ni une forme de répression car elle organise la vie commune en autorisant la liberté de conscience.

Il ne peut y avoir de droits distincts au nom de croyances, et la laïcité organise le partage des domaines : la croyance pour le domaine privé, l'universel pour le domaine public.

PROGRAMME :

- Abrogation des dispositions religieuses particulières accordées en Guyane, Mayotte et Alsace-Moselle,
- Enseignement du fait religieux dans le cadre des programmes scolaires de littérature, histoire et philosophie, dans le respect de la laïcité dans l'enseignement,
- Fin de la confusion entre la neutralité des services publics et l'espace public, espace dans lequel les citoyens ont le droit de manifester leur religion à condition de ne pas troubler l'ordre public,
- Interdiction d'un traitement particulier des usagers des services publics au nom d'une appartenance religieuse,
- Interdiction de manifestation d'une appartenance religieuse pour toute personne investie d'une autorité publique,
- Application du principe de laïcité dans les établissements publics d'accueil de la petite enfance, des personnes âgées ou vulnérables,
- Défense et promotion de la laïcité au niveau européen.

MESURES D'URGENCE :

1. Suppression du délit de blasphème,
2. Abrogation de la loi Carle qui aligne les dotations des établissements privés sur les dotations des établissements publics,
3. Abrogation de la Loi Debré qui autorise et organise le financement de l'enseignement privé par l'État.

Notre objectif d'émancipation collective et personnelle inspire notre projet éducatif et le place au cœur de notre programme politique. Nous voulons une éducation qui aide l'individu, dès son plus jeune âge, à se construire en tant que citoyen. L'éducation s'inscrit aussi dans la construction d'une vie professionnelle future dès lors que l'on redéfinit la place que l'on accorde au travail dans notre société. Les filières technologiques et professionnelles joueront de ce point de vue un rôle clé et l'enseignement professionnel constituera un levier au service de la transformation sociale. Les savoirs et les savoir-faire sont des clés que chacun doit posséder.

Notre objectif sera la construction d'un service public d'enseignement républicain, national, gratuit et laïque garantissant l'accès de tous à une éducation de qualité. L'école doit être à la fois un levier de la nécessaire transformation sociale et une finalité qui vise à l'émergence d'un nouvel esprit émancipateur.

PROGRAMME :

Une École républicaine

- Redéfinition au niveau national des programmes, horaires, examens, concours, diplômes et statuts,
- Instauration de la même semaine pour tous les élèves du premier degré, et organisation des temps scolaire et périscolaire à l'échelle nationale,
- Défense du cadre national des diplômes,
- Réintroduction du calendrier "climatique" adapté aux saisons de l'hémisphère sud (Réunion/Mayotte),
- Promotion de l'École de la mixité sociale, de l'égalité et de la réussite en rétablissant et en repensant la carte scolaire ; on sait que les principaux leviers pour parvenir à l'impératif de mixité sociale sont le logement, les transports ou les options recherchées,
- Abrogation de la régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel.

Une École de l'égalité sociale

- Mise en place de la gratuité des activités périscolaires dans le cadre d'un service public national du temps périscolaire, encadré par des personnels formés sous statut de fonctionnaire d'État,
- Établissement d'un plan de lutte contre l'échec scolaire avec la restauration et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED),
- Renforcement des moyens humains pour lutter contre le harcèlement dans les écoles primaires et les collèges qui doit être érigé en grande cause nationale,
- Renforcement du diagnostic et de la prise en charge précoces des élèves en grande difficulté scolaire,

- Redéveloppement du service public d'information et d'orientation de l'Éducation Nationale,
- Instauration de la gratuité des fournitures scolaires,
- Instauration la gratuité des cantines scolaires,
- Établissement d'un plan de lutte contre la pauvreté à l'école et recrutement d'infirmiers, de médecins scolaires et d'assistants sociaux,
- Rétablissement du bac pro en 4 ans,
- Réflexion globale sur les formations en apprentissage,
- Suppression de la loi sur les rythmes scolaires et le réaménagement du temps scolaire,
- Promotion et développement des internats au collège et au lycée, outils de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Une École de la citoyenneté

- Lancement d'une consultation avec les organisations lycéennes pour développer des cadres de délibérations collectives dans les lycées,
- Généralisation de l'enseignement d'éducation civique à toutes les filières, avec des contenus émancipateurs et formateurs,
- Application stricte du droit à la scolarisation des enfants Rroms sans condition.

Une École laïque et indépendante

- Mise en œuvre du « principe fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée » (suppression de la loi Carle),
- Préparation d'un plan de construction d'établissements publics dans les déserts d'école publique, mise en place d'un plan de rénovation des établissements vétustes, notamment dans les quartiers populaires,
- Mise en place d'un groupe de travail chargé de restaurer le principe de la neutralité des programmes et des formations d'enseignants,
- Généralisation d'un plat de substitution végétarien dans la restauration scolaire,
- Incitation des restaurants scolaires à s'approvisionner en priorité auprès de producteurs locaux (circuits courts) et en agriculture biologique,
- Mise en place d'un service public de la restauration scolaire,
- Promotion et formation à l'usage des logiciels et plates-formes libres à l'école.

Une École du savoir et du savoir-faire

- Allongement de l'obligation scolaire de 3 à 18 ans,
- Réduction significative des effectifs par classe, en fonction des niveaux (avec une attention particulière pour l'école maternelle), des filières et des publics,
- Restauration des horaires disciplinaires pour préserver et encourager les savoirs émancipateurs,
- Abrogation des réformes du lycée et du collège,
- Création de nouvelles disciplines (codage informatique dès le collège par exemple) et renforcement des moyens informatiques dans les écoles primaires,

- Renforcement des savoirs émancipateurs aujourd’hui attaqués : philosophie, sciences économiques et sociales, histoire-géographie, etc,
- Promotion de l'éducation culturelle, sportive et artistique à l'école publique dans toute sa diversité, et retour sur les baisses d'effectifs des professeurs spécialisés dans ces matières,
- Renforcement d'une éducation sexuelle adaptée aux âges en donnant les moyens suffisants à l'Éducation nationale et à ses partenaires associatifs,
- Réhabilitation et développement de l'enseignement professionnel et promotion du travail manuel.

Une École des personnels

- Titularisation de l'ensemble des personnels précaires de l'Éducation nationale,
- Réforme du statut des enseignants et définition de leur exercice professionnel en fonction du niveau des élèves auxquels ils enseignent, de leur discipline de recrutement au concours, de maxima hebdomadaires de service,
- Abrogation du décret Peillon-Hamon (août 2014) sur le statut des fonctionnaires.
- Garantie de la liberté pédagogique dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux,
- Rétablissement de la formation à tiers temps des nouveaux enseignants,
- Développement de la formation continue en donnant notamment une place aux mouvements pédagogiques,
- Mise en place d'une médecine du travail pour les personnels de l'Éducation Nationale.

MESURES D'URGENCE :

1. Renforcement du personnel de vie scolaire dans les établissements en fonction du nombre d'élèves et des publics concernés.
Les emplois contractuels d'assistant pédagogique ("surveillants") seront prioritairement réservés aux étudiants (ayant besoin d'un travail), et limités dans le temps,
2. Lancement d'un plan de recrutement immédiat et de pré-recrutement des enseignants,
3. Arrêt immédiat des partenariats de l'éducation nationale avec le MEDEF et les multinationales, et promotion des logiciels libres,
4. Dégel immédiat des salaires (par l'augmentation de 50 points d'indice pour tous).

La recherche, en augmentant les savoirs pour tous, contribue à l'émancipation collective. Nous prôtons son indépendance vis-à-vis des intérêts particuliers et refusons que le productivisme en soit la finalité.

Face à la logique décentralisatrice actuelle et au mouvement d'autonomie des universités, nous redonnerons à l'État son rôle central pour remettre l'enseignement supérieur et la recherche en ordre de marche.

Ce projet émancipateur passera également par de meilleures conditions matérielles tant pour les étudiants que pour les personnels, enseignants ou non.

PROGRAMME :

La refondation de l'université

- Abrogation des décrets Pécresse (2009) et Fioraso (2014) constituant la Loi de réforme des universités (LRU). Adoption d'une nouvelle loi sur les universités restaurant la collégialité à tous les niveaux, limitant le cumul des mandats dans le temps des membres des Conseils d'administration, et retirant le droit de vote aux membres extérieurs. Mise en place d'un scrutin national pour les élections des Conseils universitaires,
- Dissolution des actuelles Communautés d'université et d'établissements ; les futurs regroupements prendront une forme coopérative et seront soumis à référendum auprès des personnels et des étudiants,
- Organisation d'états généraux de la recherche conviant associations, syndicats, acteurs de l'ESR et dont les conclusions seront prises en compte par le ministère,
- Gratuité de l'Université,
- Augmentation du nombre de personnels techniques et administratifs dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Modification du statut des enseignants contractuels : hausse de salaire, fin du système des vacances, suppression des contrats précaires,
- Réforme du Conseil national des universités (CNU) et renforcement de son rôle dans le recrutement et l'évaluation des enseignants-chercheurs,
- Regroupement des grandes écoles et des universités au sein d'une Université Nationale de tous les établissements publics d'Enseignement supérieur et de recherche associant également le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA),
- Retour à un cadre national des diplômes garanti par le CNU, et encadrement strict de l'obtention des diplômes par validation de l'expérience (en particulier pour les doctorats) afin d'éviter les diplômes de complaisance.

L'exigence de prérequis disciplinaires avant l'admission dans certaines licences sera

autorisée sous réserve de la mise en place dans le même établissement d'une formation permettant aux étudiants qui le désirent de les acquérir,

- Maintien de la règle de la mise sous licences libres des productions et découvertes de la recherche publique, le dépôt de brevets des Universités et Instituts publics restant l'exception.

Des étudiants disposant de bonnes conditions d'étude

- Mise en place d'une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation regroupant aides au logement, bourse et demi-part fiscale, sur la base d'une déclaration fiscale indépendante,
- Lancement d'un plan national pour un logement étudiant pour assurer l'autonomie des étudiants,
- Revalorisation du doctorat : inscription dans les conventions collectives comme plus haut diplôme, recrutement de docteurs facilité dans la haute fonction publique, attribution d'un contrat de travail à toute personne inscrite en doctorat, et allongement possible de la durée des contrats doctoraux à 4 ans

Vers une recherche citoyenne

- Augmentation du budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche à 3 % du PIB via l'abandon du Crédit impôt recherche (CIR) remplacé par un conditionnement des prêts de la BPI aux PME et/ou des subventions sur projet avec droit de regard,
- Suppression de l'Agence nationale de la recherche (ANR), et versement des fonds qui lui sont alloués aux organismes de recherche pour augmenter leurs fonds propres et ne plus les faire dépendre des financements par projets,
- Réglementation de l'accès des grandes entreprises aux conseils scientifiques des établissements de recherche pour limiter les conflits d'intérêt entre recherche et intérêts privés,
- Mise en place d'outils démocratiques pour définir les besoins essentiels de recherche et arbitrer entre les priorités, et favoriser la participation active des citoyens à la recherche,
- Accepter le ralentissement et l'abandon de certaines thématiques high-tech au profit d'une recherche en lien avec la société,
- Facilitation de la rencontre entre la recherche académique et les citoyens via un portail Internet gratuit.

Nous voulons que tous les jeunes de France prennent part durablement à la vie citoyenne, éducative, professionnelle et culturelle de notre pays.

Pour y arriver, notre programme vise la suppression des inégalités quotidiennes qui touchent les jeunes en matière de scolarité, d'emploi et d'accès à la culture, et l'existence de perspectives d'avenir concrètes, inclusives et enthousiasmantes.

PROGRAMME :

La jeunesse à l'école

- Instauration d'une scolarité pour toutes et tous, gratuite et prolongée : obligation de scolariser tous les enfants entre 3 et 18 ans, gratuité des manuels scolaires et de la cantine,
- Gratuité des grandes écoles et des universités pour permettre un accès égalitaire à l'Enseignement supérieur et une réduction des frais de scolarité,
- Mise en place dans chaque lycée d'un service scolaire pour accompagner les lycéens dans l'élaboration, la réalisation et le suivi de leur projets (professionnels, culturels, etc.).
- Il sera animé par des personnels de l'Éducation nationale,
- Formation au bon usage d'Internet, ses ressources et ses dangers,
- Organisation dès la classe de 6^{ème} d'ateliers de démocratie et de dialogue citoyen pour réintroduire la volonté de construire et vivre ensemble, rompre avec l'esprit de compétition qui écarte certains jeunes, et veiller à ce chacun puisse apprendre à parler et à s'écouter. La démocratie est essentielle car elle responsabilise, politise et donne un sentiment d'appartenance collective. Plus qu'une notion, elle doit être vécue dès le plus jeune âge.

La jeunesse en dehors de l'école

- Droit à une année de césure gérée par un service public avec possibilité de voyager à l'étranger, de faire un service civique ou un stage professionnel,
- Construction de logements étudiants pour répondre à la demande,
- Facilitation de l'accès à la culture par la gratuité des musées et des bibliothèques, et l'application de tarifs réduits pour les moins de 25 ans dans les opéras, les théâtres et les cinémas,
- Augmentation des financements accordés aux associations en rapport avec la jeunesse et aux associations d'éducation populaire.

MESURE D'URGENCE :

1. Gratuité des transports en commun pour les jeunes de moins de 27 ans, demandeurs d'emploi et emplois précaires

La pratique sportive doit être offerte à tous ceux qui le souhaitent afin de développer les capacités inventives et créatrices et la liberté. Pour cela, le sport sera libéré des logiques de marché, de la concurrence et de la marchandisation.

PROGRAMME :

Le sport doit aussi être une priorité nationale

- Réaffirmation d'un Ministère des sports de plein exercice avec ses services déconcentrés et ses établissements publics, et augmentation de son budget pour qu'il puisse réaliser ses missions sur l'ensemble du territoire,
- Recrutement de professeurs d'EPS chaque année jusqu'à ce que les trois à cinq heures d'EPS obligatoires soient garanties pour tous les élèves de l'école élémentaire à l'université,
- Augmentation significative de la «taxe Buffet» sur les droits de diffusion des manifestations sportives à la télévision pour apporter plus de moyens au sport amateur et au handisport,
- Incitation aux pratiques de sport-santé pour tous, et notamment la prescription médicale d'activité physique,
- Dénonciation des fédérations sportives obligeant les associations sportives à se transformer en sociétés anonymes sportives professionnelles, comme récemment dans le Hockey sur glace,
- Valorisation des pratiques sportives respectueuses de l'environnement et du développement durable à l'opposé du modèle « Coupe du monde au Qatar » ou « JO d'hiver de Sotchi »,
- Annulation de la défiscalisation et des réductions de cotisations sociales sur les revenus des sportifs professionnels.

Le sport, vecteur d'égalité et de vivre ensemble

- Abrogation du décret du 22 décembre 2004 qui fixe la liste des vingt-sept événements sportifs majeurs retransmis par les médias, et publication d'un nouveau texte exigeant la parité entre sports masculins et sports féminins, et la retransmission de compétitions handisport,
- Encouragement des candidatures de femmes à la présidence des comités directeurs du mouvement sportif assurant une mission de service public (fédérations sportives, ligues et comités régionaux..),
- Élaboration d'une charte sur toutes les discriminations, en complétant celle de 2005 signée par la Ligue de Football Professionnel (LFP) et la LICRA, et en l'étendant à tous les sports,
- Organisation d'une journée contre l'homophobie et contre le racisme dans le sport,
- Travail pour favoriser la mixité sociale et le "vivre ensemble" dans les clubs, facteurs de lien social entre les citoyens, et réaffirmation de la laïcité dans les enceintes sportives.

MESURES D'URGENCE :

1. Sélection dans les équipes nationales des seuls sportifs fiscalement domiciliés en France,
2. Organisation d'un référendum sur la candidature de Paris à l'organisation des JO 2024 et d'une campagne pour le NON,
3. Interdire le nommage (namming) des enceintes sportives et les partenariats publics-privés pour construire des équipements sportifs,
4. Arrêt de l'agrandissement de Roland Garros au détriment des Serres d'Auteuil,
5. Maintien de la compétence générale des collectivités territoriales pour permettre le financement croisé des installations sportives.

Nous voulons un accès à la santé gratuite pour toutes et tous grâce à un système de haut niveau dégagé des intérêts privés. Les citoyens doivent se réappropriier les politiques de santé. Notre approche ne se limitera pas à la question de l'offre de soins mais traitera de l'ensemble des déterminants de santé ainsi que des conditions économiques, sociales et environnementales de la population.

Une politique écosocialiste est indispensable pour en finir avec la dégradation des mauvaises conditions sociales et environnementales qui pèsent sur notre état de santé.

PROGRAMME :

Retour à un véritable système de protection sociale

- Allocation au système de santé, et notamment à l'Assurance maladie, d'un budget à la hauteur de ses ambitions via une augmentation des cotisations sociales et une extension de leur assiette à l'ensemble de la valeur ajoutée,
- Suppression des exonérations des cotisations sociales patronales,
- Obligation pour l'État de compenser les exonérations restantes,
- Création de nouvelles ressources budgétaires issues d'une meilleure organisation et d'une meilleure efficacité du système de santé.

Ces nouvelles ressources permettront de financer l'ensemble des mesures que nous proposons,

- Réhabilitation de la santé publique en en faisant une discipline majeure dans le cursus des futurs professionnels de santé, et en renforçant les structures relais (PMI, médecine scolaire, médecine du travail) qui permettront la mise en œuvre d'une politique de santé publique efficace,
- Renforcement de la démocratie sanitaire.

Les Unions départementales de santé (UDS) qui remplaceront les Agences régionales de santé (ARS) seront dotées d'un conseil d'administration composé de représentants des collectivités territoriales, des patients et des usagers, des salariés et de l'État. Le Conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) sera composé de représentants des patients et des usagers, des salariés, des employeurs et de l'État, qui éliront son directeur,

- Suppression de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM).
Le budget de l'année à venir sera défini à partir des propositions de la nouvelle UNCAM (qui pourra émettre des mesures nouvelles telles que la modification du tarif des actes, l'évolution du panier de soins ou une augmentation des recettes) et voté par le Parlement. En cas de refus du Parlement, le budget de l'année précédente sera reconduit si les recettes suffisent, ou augmenté pour faire face aux nouveaux besoins,
- Allocation à l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM) de moyens

budgétaires et juridiques suffisants pour faire de la vigilance sanitaire de qualité sur l'ensemble des produits de santé.

Réorganisation du système de santé

- Mise en place d'une médecine de proximité au service de la population dotée de vrais moyens et d'une véritable obligation de service public avec la création d'un corps de médecins de proximité fonctionnaires et la généralisation des centres de santé pluridisciplinaires,
- Création d'un véritable statut d'infirmier clinicien,
- Création de 30 Instituts des hautes études en santé publique (IHESP) adossés aux CHU pour regrouper l'ensemble des actuelles structures de formation dans le secteur de la santé et dans le secteur médico-social,
- Développement de passerelles entre les différentes professions de santé sur le modèle du concours interne de la fonction publique,
- Obligation pour les professionnels de santé de suivre une formation continue annuelle et indépendante,
- Mise en place d'un hôpital exclusivement public présent sur l'ensemble du territoire et en relation étroite avec les autres acteurs de la santé.
Les établissements de santé privés à but lucratif deviendront des établissements publics ou des établissements privés à but non lucratif,
- Fin du financement majoritairement assis sur la Tarification à l'Activité, coûteux et inefficace en matière de qualité des soins, au profit d'un budget global pondéré d'un coefficient lié à l'activité,
- Renforcement des moyens alloués à la recherche médicale et création dans chaque Centre hospitalier universitaire (CHU) de centres de soins contre les grandes maladies et les maladies orphelines,
- Organisation d'assises des établissements de santé afin que les usagers, les professions de santé, les équipes dirigeantes et les organismes de tutelle définissent ensemble une nouvelle organisation, une évolution des métiers et une quantification des moyens matériels et humains adaptés aux besoins,
- Création d'un pôle public du médicament dégagé des intérêts économiques pour disposer de produits de santé sûrs.
Ce pôle disposera d'un laboratoire de recherche et de développement et pourra reprendre les sites fermés par l'industrie pharmaceutique.

La santé pour toutes et tous au quotidien

- Soumission obligatoire de toute proposition ou tout projet de loi à un Haut comité de la santé composé de parlementaires, de représentants des associations œuvrant dans le champ sanitaire, de représentants de l'État et de membres des agences sanitaires pour mener une étude d'impact sur la santé,
- Mise en place d'un enseignement à la santé tout au long de leur scolarité et dès le plus jeune âge (alimentation, sexualité, médicaments, lutte contre les addictions...),

- Recrutements d'infirmiers, médecins scolaires et assistantes sociales,
- Renforcement des soins palliatifs dans les hôpitaux ou à domicile pour adoucir la fin de vie des patients,
- Application stricte du droit à la CMU pour les Roms,
- Application d'une réglementation plus stricte en matière d'antennes-relais : instauration d'un seuil maximal d'émissions à 0,6 V/m, interdiction d'installations d'antennes proches des crèches ou écoles.
Les lieux de travail seront incités à fournir un accès filaire à Internet,
- Prise en compte de la pollution sonore dans la réglementation des polluants.

MESURES D'URGENCE :

1. Arrêt des consultations privées à l'hôpital public,
2. Abrogation de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST),
3. Encadrement des dépassements d'honoraires qui représentent une dépense de plus de 7 Mds€ par an,
4. Définition des zones géographiques d'installation des médecins n'exerçant pas en centres de santé en fonction des besoins des territoires,
5. Interdiction des visiteurs médicaux et de la publicité pour les produits de santé,
6. Définition d'un panier solidaire de dépenses de santé comprenant le dentaire et l'optique, et remboursement à 100% des soins de ce panier,
7. Réévaluation complète de l'ensemble des substances chimiques utilisées sur le territoire français, et lancement d'un plan de transition permettant l'interdiction des produits jugés dangereux,
8. Fixation de seuils maximums de graisses, de sels et de sucres plus restrictifs pour les produits transformés de l'agroalimentaire,
9. Restrictions de la publicité agro-alimentaire notamment aux heures de grande écoute et sur internet,
10. Lancement d'un plan de recrutement massif de personnels hospitaliers,
11. Renforcement des structures-relais (PMI, médecine scolaire, médecine du travail) via des recrutements et de nouveaux moyens budgétaires,

Le handicap est trop souvent nié dans notre pays qui apparaît très en retard sur ce sujet. Pourtant, des mesures favorisant l'accessibilité des handicapés à de nombreux domaines méritent d'être rapidement mises en place. Notre objectif est de garantir aux personnes handicapées la jouissance effective de tous leurs droits, ainsi que le respect de leur dignité.

PROGRAMME :

Le handicap dans la législation

- Création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale pour prendre en charge le risque de la perte d'autonomie / dépendance,
- Réforme de la loi du 11 février 2005 pour qu'elle respecte la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et intègre la définition du handicap de l'organisme mondial de la Santé (OMS),
- Renforcement des moyens alloués au Comité Interministériel du Handicap pour une meilleure prise en compte de cette problématique dans les ministères,
- Évaluation de l'application de la loi de 2005 sur les normes d'accessibilité en réunissant tous les acteurs concernés (associations représentatives de personnes handicapées, élus, architectes, constructeurs) pour en faire le bilan et éventuellement préparer un nouveau texte mieux adapté,
- Restriction du nombre de dérogations pour une application réelle des dispositions législatives et réglementaires traitant du handicap,
- Révision des normes d'accessibilité pour toute nouvelle construction ou établissement recevant du public,
- Rétablissement de l'autorité de l'Éducation nationale sur le secteur médico-social pour développer au plus tôt la mixité entre les enfants handicapés et valides, et recrutement de personnels qualifiés non précaires pour accompagner ces enfants,
- Développement de mesures de compensation et d'accompagnement au handicap de manière identique sur tout le territoire via le rétablissement des responsabilités de l'État,
- Mise en place de formations initiales et continues à l'accessibilité de toutes les formes de déficiences pour les architectes et les professionnels du bâtiment.

Le handicap au quotidien

- Intégration des travailleurs handicapés dans le plan général pour l'emploi afin de développer leur insertion professionnelle,
- Mise en œuvre d'une politique d'orientation et l'accès aux formations adaptées,
- Engagement d'un plan d'équipements adaptés à la pratique des loisirs, des sports et des activités touristiques,
- Création d'un service public national de l'aide à domicile pour offrir un service de qualité et

- de proximité sur l'ensemble du territoire et éradiquer l'extrême précarisation du secteur,
- Création d'un véritable statut d'aidant familial avec la reconnaissance d'un droit au répit,
 - Création d'une structure multi-accueil adulte-enfant permettant un hébergement et un accueil temporaire à la carte dans chaque département en fonction des besoins évalués, en impliquant les familles,
 - Augmentation significative du nombre de places et d'établissements pour accueillir les enfants et les adultes handicapés et leur permettre d'accéder aux soins et aux activités dont ils ont besoin,
 - Prise en charge par la Sécurité sociale de tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne,
 - Refonte et renforcement du système des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT),
 - Revalorisation et développement du métier d'éducateur spécialisé ; leur présence deviendra obligatoire dans tout lieu accueillant des handicapés mentaux.

L'autonomie prolongée

- Amélioration des dispositifs d'analyse, de surveillance et de recherche en matière de vieillissement en bonne santé,
- Développement des systèmes de soins de longue durée en respectant le choix de la personne (à domicile ou en institution),
- Prévention dans les domaines de la santé et de la perte d'autonomie pour améliorer la qualité de vie,
- Amélioration de l'accès aux services d'aide de qualité par la création d'un service public spécialisé, et soutien au développement de formules diversifiées de logements.

MESURES D'URGENCE :

1. Révision du montant et des modalités de calcul et d'attribution des allocations d'adultes handicapés,
2. Lancement d'un plan de construction de maisons de retraite publiques,
3. Relance de l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés dans le cadre d'une politique de renforcement de la fonction publique.

Le droit au logement sera garanti car il est pour tous un facteur de dignité. De plus, un logement de qualité constitue un facteur clé en matière d'économie d'énergie et d'eau pour l'ensemble de la société.

Au delà du droit au logement, le « droit à la ville » incluant l'accès aux services urbains et collectifs de proximité, ainsi que des facilités de mobilité dans la ville, sera reconnu.

L'État disposera d'un patrimoine foncier et immobilier public et inaliénable.

PROGRAMME :

Rendre le parc de logements privés accessible

- Encadrement à la baisse des loyers du parc locatif privé en fonction du loyer moyen,
- Encadrement des prix à la vente du foncier et des logements,
- Interdiction des ventes à la découpe,
- Mobilisation des logements vacants et réduction des délais des procédures,
- Lutte contre les marchands de sommeil et le logement indigne en instaurant un permis de louer et une vérification des conditions locatives et du loyer,
- Soutien actif aux formes alternatives de logements de type habitats coopératifs,
- Revalorisation des aides personnalisées au logement, suppression du mois de carence et réinstauration de la rétroactivité des trois derniers mois tant que la régulation des loyers n'est pas effective,
- Création d'un fonds de garantie des risques de la vie pour le maintien des locataires dans les lieux.

Développement massif du logement social répondant aux enjeux humains et environnementaux

- Production d'un million de logements sociaux (Prêt locatif d'aide à l'intégration PLAI, et Prêt locatif à usage social PLUS) répondant aux enjeux environnementaux au rythme de 200 000 par an durant 5 ans,
- Planification d'une rénovation thermique et acoustique du parc de logements sociaux existant,
- Fin de la marchandisation des organismes HLM, fin de la vente des logements sociaux et maintien des logements en fin de conventionnement dans le parc social,
- Augmentation à 25% du seuil de logements sociaux obligatoires dans la loi solidarité renouvellement urbain (SRU), et à 30% pour les territoires soumis à une forte tension locative,
- Construction obligatoire d'un quota de 30% de logements sociaux pour toute opération immobilière de plus de 10 logements, et de 40% en zone tendue,
- Application des pénalités aux communes ne satisfaisant pas au seuil de logements sociaux

de la loi SRU en augmentant très fortement les pénalités financières, en y conditionnant les autres dotations et subventions, et en leur retirant leur compétence en matière de permis de construire,

- Développement de l'accompagnement social des locataires fragiles pour la prévention des expulsions et du contentieux.
- Garantie d'une proposition de relogement immédiat dans les cas d'expulsions de terrains, notamment pour les Roms.

Réformer le mode de financement du logement

- Réengagement de l'État à travers un Pôle public financier s'appuyant sur la Caisse des dépôts et consignations pour financer le logement public et l'aide à la pierre,
- Recentralisation de la collecte du livret A à la Caisse des dépôts et consignations,
- Instauration d'un prêt à taux zéro pour les bailleurs sociaux,
- Réforme du financement de la rénovation pour aider les propriétaires les plus modestes,
- Orientation du 1% patronal (action logement) vers l'investissement locatif plutôt que vers l'aide à l'accession à la propriété.

Mise en place d'une maîtrise publique du foncier au service de l'habitat et de l'environnement

- Création d'agences régionales foncières dans les régions où il n'en existe pas, qui auront pour objectif de contrôler les prix de l'immobilier par la maîtrise du foncier dans le cadre des aménagements. Développement d'un patrimoine foncier public échappant à la spéculation au niveau des collectivités et des agences foncières : elles conserveraient la propriété du sol et en loueraient l'usage aux particuliers et/ou bailleurs publics ou privés à travers des baux emphytéotiques,
- Mise à disposition des emprises publiques à un prix très inférieur au prix du marché pour le logement social.

Une planification écologique opérationnelle pour l'habitat en lien avec l'aménagement du territoire - qualité du bâti et du cadre de vie

- Mise à disposition de locaux à loyer modéré pour les activités économiques locales publiques ou privées à rentabilité financière réduite mais à forte utilité sociale,
- Amélioration des compétences de l'ensemble des professionnels du bâtiment, notamment en matière énergétique, par des formations qualifiantes,
- Développement de la construction des logements à énergie positive

MESURES D'URGENCES :

1. Arrêt des expulsions locatives sans relogement et interdiction des coupures d'eau et d'énergie car le logement et l'hébergement sont des droits fondamentaux,
2. Réquisition des logements vacants,
3. Arrêt immédiat des aides fiscales à l'investissement locatif privé,

4. Augmentation immédiate des subventions au logement public,
5. Instauration d'un droit à l'hébergement effectif dans des conditions dignes et adaptées,
6. Création d'hébergements d'urgence et d'insertion pour accueillir dans des conditions décentes, les sans domicile fixe et les personnes vivant dans la précarité,
7. Augmentation des contingents d'attributions pour les DALO et les accords collectifs.

- prononcées par le juge,
- Développement du travail social à l'extérieur afin de lutter contre la récidive,
 - Recherche systématique d'aménagements de peines dès que les conditions en sont réunies, et toujours en lien avec le détenu,
 - Suppression de la rétention de sûreté,
 - Suppression du droit de grâce présidentielle.

Une justice spécifique pour les mineurs

- Mise en place d'une justice pénale spécifique aux mineurs avec un code pénal adapté,
- Augmentation du budget et des moyens de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour que chaque enfant en danger, qu'il ait commis ou non des infractions, soit suivi par un juge de l'enfance et de l'adolescence,
- Renforcement de la prévention et des missions éducatives (accompagnement éducatif à domicile, insertion, accueil de jour, réparation) par les services de l'État et des départements,
- Réorientation massive des moyens vers le milieu ouvert et l'aide éducative afin de limiter le recours à l'incarcération ; la sanction ne devra pas être désocialisante mais préparer l'intégration du jeune au monde des adultes,
- Refonte du financement de l'aide sociale à l'enfance pour revenir à une véritable égalité de traitement sur tout le territoire.

Une justice au service des citoyens

- Refonte du système de l'aide juridictionnelle par la création d'un service public de la défense auquel pourront se rattacher les avocats sur la base du volontariat.

La lutte contre la corruption

- Remise en place de la Mission interministérielle d'enquête sur les marchés et les conventions de délégation de services publics, dotée de pouvoirs de police judiciaire, pour enquêter sur les affaires de favoritisme,
- Renforcement des dispositifs de contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales ; réflexion pour rendre ce contrôle obligatoire pour tous les actes les engageant au-delà d'une mandature, avec avis rendu public avant le vote en Conseil,
- Mise en place d'une évaluation par les services préfectoraux des conditions économiques des marchés publics passés par les communes en les comparant aux marchés similaires passés au niveau départemental ou national,
- Réintroduction du siège de droit de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) aux commissions d'attribution des marchés publics,
- Renforcement des moyens des Chambres régionales des comptes (CRC) et recentrage de leur activité sur le contrôle des comptes.

Les libertés

- Légalisation de la consommation du cannabis.

MESURES D'URGENCE

1. Adoption d'une loi de programmation budgétaire pour la justice dès le début du quinquennat pour lui donner les moyens financiers, humains et matériels de fonctionner,
2. Adoption d'une loi d'amnistie pour les syndicalistes condamnés dans le cadre de conflits sociaux,
3. Adoption d'une loi de protection des lanceurs d'alerte.

La sûreté est une garantie républicaine. Actuellement enfermée dans les politiques de chiffre et la surenchère législative, cette question doit être réfléchie et débattue en dehors de toute démagogie et instrumentalisation.

La police est à la fois un service public garant de la sûreté de tous les citoyens, un corps professionnel constitué, et l'outil privilégié de la violence légitime. Nous devons agir sur ces trois dimensions pour refonder un véritable projet républicain de sûreté.

Nos priorités seront la dotation des différents services en moyens suffisants et en matériel adapté, une solide formation initiale et continue pour tous les agents, et le développement des approches pluridisciplinaires tant dans la réflexion que dans l'exercice des missions.

La sûreté ne peut être traitée indépendamment de la prévention, de la justice en général, et des politiques pénales et pénitentiaires. Notre efficacité résidera dans ce travail cohérent tout au long de la chaîne judiciaire.

La sûreté dans les textes

- Réaffirmation de la sûreté comme mission régaliennne de l'État,
- Attention portée à toutes les missions de police (la voie publique, le renseignement et la police judiciaire, etc.) car toutes sont essentielles pour une véritable sûreté.

Des personnels formés et en nombre suffisant

- Dotation des services en moyens et en matériel suffisants, adaptés aux missions de police,
- Mise en œuvre d'un plan de rénovation et de construction des locaux alliant accueil du public et impératifs opérationnels,
- Amélioration de la formation, en particulier pour les gardiens de la paix, alternant apprentissages théoriques et stages pratiques,
- Création d'un statut particulier des personnels techniques et scientifiques,
- Amélioration du mode de désignation et de fonctionnement des instances représentatives des gendarmes leur permettant de mieux défendre leurs intérêts matériels et moraux.

Des services de renseignements efficaces

- Réforme des services de renseignement : renforcement des moyens humains en revalorisant le travail de terrain, et remise en question des pratiques de surveillance de masse.
Focalisation du renseignement sur les menaces sécuritaires et économiques, et non sur la surveillance des mouvements sociaux,
- Renforcement de l'articulation et de la coopération entre les différents services en France et à l'international en formalisant la vigilance et les analyses partagées.

Une sûreté citoyenne

- Sur la base d'un bilan des nombreuses lois votées depuis 10 ans, organisation d'un débat national sur les politiques de lutte contre la délinquance suivi par une loi de programmation,
- Application stricte de l'article 78-2 du Code de procédure pénale sur le contrôle d'identité, et mise en place du récépissé de contrôle,
- Réflexion sur le code de déontologie des services de police,
- Amélioration des procédures de dédommagement pour les personnes ayant subi des dégâts matériels suite à des opérations de policiers ou de gendarmes,
- Amélioration de la prise en charge et en compte des victimes par les services,
- Affectation d'une partie des jeunes effectuant leur service républicain au renforcement des forces de police et de gendarmerie. Les appelés pourront avoir ensuite un accès facilité aux fonctions statutaires,
- Soutien à la recherche scientifique indépendante en matière de sécurité,
- Réforme des services de renseignement ; renforcement des moyens humains et remise en question des pratiques de surveillance de masse ; focalisation du renseignement sur les menaces sécuritaires et économiques, à l'encontre de toute forme de criminalisation des mouvements sociaux.

La sécurité civile

- Organisation d'une formation obligatoire aux premiers secours durant la scolarité, avec rappel tout au long de la vie,
- Refonte du fonctionnement des différents services de sécurité civile et du statut de leurs agents pour améliorer leur fonctionnement et leur coopération ; création d'un centre d'appel unique, et réflexion pour aboutir à terme à un centre d'intervention unique,
- Versement d'un « revenu d'action citoyenne » aux acteurs volontaires de la sécurité civile leur permettant de cumuler cette fonction publique avec un emploi privé, et ainsi rendre plus facile leur engagement.

MESURES D'URGENCE

1. Allocation des moyens nécessaires aux services policiers et judiciaires, à la Direction Générale de la Sécurité Intérieure et aux spécialistes de la Direction Générale du Renseignement Extérieur,
2. Lancement du recrutement de 10 000 personnels administratifs pour remplacer et remettre sur le terrain une grande partie des policiers qui travaillent sur des tâches administratives,
3. Mise en œuvre d'un plan de titularisation et de formation des 12 000 contractuels de la police nationale, y compris les adjoints de sécurité,
4. Lancement d'un débat national dans le cadre du processus constituant autour des moyens financiers, législatifs, humains, et techniques permettant d'assurer la sûreté.

L'enlèvement dans des alliances privilégiées avec les États-Unis, l'absurde conversion à la « guerre au terrorisme », et les politiques de liquidation des moyens de nos armées sur l'autel de l'austérité sont autant d'éléments qui ont érodé les principes républicains de notre politique de sécurité et de défense.

Face aux tendances à la militarisation de la « sécurité » intérieure qui portent en elles l'érosion de la cohésion de la nation, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que la distinction républicaine des missions est claire : la sécurité intérieure relève des techniques de police et de justice.

Le volet militaire de cette lutte doit être strictement conditionné à des opérations extérieures ciblées et limitées dans le temps, qui doivent compléter les volets politique et économique.

PROGRAMME :

- Développement du lien entre armée et nation,
- Organisation d'un vote à l'Assemblée avant tout engagement extérieur des forces armées, et d'un référendum sur la prolongation de cet engagement dans des délais à déterminer,
- Re-création d'un pôle public de l'armement qui planifiera la production selon les besoins de la nouvelle stratégie, et libérera notre industrie de défense des logiques financières et des contraintes étrangères,
- Rupture avec la politique d'austérité dans les armées,
- Mise en place d'un service républicain, obligatoire et mixte ayant une composante militaire et/ou civique au choix des jeunes,
- Réaffirmation du caractère strictement public de l'appareil de défense, interdiction de toute forme de privatisation des moyens opérationnels entendus au sens large, ou de promotion de sociétés militaires privées.
- Réévaluation des politiques de lutte contre le terrorisme, et réaffirmation de la distinction républicaine entre défense nationale et sécurité intérieure,
- Création de conditions véritables du dialogue social dans les armées sous forme de représentants syndicaux ; mise en débat de cette question à l'Assemblée constituante,
- Mise en œuvre d'une réflexion pour développer la réserve dans ses composantes citoyennes et opérationnelles.

MESURES D'URGENCE :

1. Sortie immédiate de la France de l'OTAN et reconnaissance de la seule légitimité de l'ONU

- en matière de sécurité collective,
2. Réévaluation des politiques de lutte contre le terrorisme, et réaffirmation de la distinction républicaine entre défense nationale et sécurité intérieure,
 3. Imposition d'un vote à l'Assemblée avant tout engagement extérieur des forces armées ; imposition du référendum sur la prolongation de cet engagement, dans des délais à déterminer,
 4. Mise en place d'un moratoire sur la diminution des effectifs des forces armées.

Les bases de la 6^{ème} République que nous souhaitons construire reposent sur l'égalité des droits pour toutes et tous, dans les textes et dans les faits. L'égalité ne doit pas juste être un mot. Notre combat antiraciste n'est pas moral mais social, il englobe les différents plans économique, social, juridique et d'éducation populaire.

PROGRAMME :

Antiracisme et emploi

- Obligation pour les entreprises d'accepter le CV anonyme pour éviter toutes les formes de ségrégation,
- Renforcement des moyens de l'inspection du travail et du Défenseur des droits,
- Instauration de l'égalité du déroulement de carrière et des statuts pour les travailleurs étrangers.

Antiracisme et logement

- Instauration de l'égalité d'accès au logement pour tous, en renforçant les sanctions pour ceux qui ne l'appliqueraient pas,
- Lutte contre l'exclusion des quartiers populaires en obligeant à la mixité sociale dans les quartiers favorisés, et en renforçant les transports et les services publics.

Égalité des droits

- Instauration du droit de vote des étrangers aux élections locales, et de l'égalité des droits sociaux et civils entre les Français et les étrangers,
- Reformation d'une Halde disposant de moyens importants et déconcentrés et de pouvoirs étendus permettant le contrôle direct, afin de lutter efficacement contre les discriminations et la ségrégation sociale.

Lutte contre les discriminations quotidiennes et déconstruction de l'idéologie raciste

- Interdiction du contrôle au faciès,
- Sensibilisation des agents publics aux racismes et aux discriminations,
- Sensibilisation à tous les niveaux (écoles, services publics, entreprises...) sur la réalité des discriminations. Une vigilance particulière sera apportée à l'égalité de traitement des usagers par les agents dans les services publics,
- Enseignement plus complet de l'histoire des peuples colonisés, des luttes de libération et des indépendances, ainsi que l'histoire des migrations,
- Mise en place d'actions d'éducation à l'occasion des diverses dates commémoratives (en particulier du 21 mars, journée internationale contre le racisme de l'ONU),

- Développement de l'information et application stricte des lois punissant les actes racistes.

MESURE D'URGENCE :

1. Mise en place du récépissé des contrôles d'identité par la police.

Notre féminisme vise à la fois à arriver à une réelle égalité femmes/hommes, notamment dans l'entreprise, et à mettre fin aux dominations et aux violences qui visent principalement les femmes (harcèlement sexuel, agressions sexuelles, violence conjugale, viols...).

Nous assumons que la limitation des droits individuels est parfois nécessaire, notamment pour éviter toutes formes de marchandisation du corps ou de l'individu.

PROGRAMME

Réaffirmation des principes de la loi Veil

- Maintien et / ou réouverture des centres IVG de proximité et soutiens aux structures d'accompagnement,

Pour une égalité femmes/hommes

- Mise en application stricte du principe d'égalité femmes/hommes, notamment en matière salariale, et application des sanctions prévues dans les textes,
- Création de places en crèches publiques en nombre suffisant pour répondre aux besoins des familles.

Contre les violences faites aux femmes

- Soutien et développement des structures d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence, seules ou avec leurs enfants. Renforcement des dispositifs de médiation familiale,
- Mise en place d'un dispositif permettant aux femmes en danger de pouvoir rester dans leur logement en attendant un relogement ou une place dans une structure dédiée,
- Lancement d'une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes, et renforcement de la formation de tous les agents des services publics susceptibles de les accueillir,
- Prise en charge à 100% par la Sécurité sociale des soins de suite des violences sexuelles ou conjugales,
- Généralisation de l'utilisation des enregistrements vidéos des auditions de victimes dans les procédures telles que les viols et les violences conjugales pour éviter aux victimes de répéter leurs témoignages.

Vers l'abolition de la prostitution

- Renforcement de la lutte contre les réseaux de prostitution et accompagnement des personnes prostituées,
- Lancement d'une campagne d'information sur la réalité de ce qu'est la prostitution.

Les questions des genres, de la sexualité et LGBTI (Lesbien, Gay, Bisexuel, Transgenre et Intersexe) posent la nécessité d'affirmer haut et fort l'égalité de tous les citoyens.

PROGRAMME :

- Reconnaissance du droit à l'identité de genre parmi les droits humains inaliénables,
- Mise en place de la Loi anti-patriarcale et républicaine pour l'émancipation civile et l'égalité des droits,
- Développement avec les moyens afférents de la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTI, dans les milieux familiaux, de l'éducation, et en milieu professionnel : formation des professionnels, prévention des suicides et des infections sexuellement transmissibles, hébergement des enfants et personnes LGBTI en errance,
- Suppression des éléments discriminatoires quant au don du sang,
- Instauration du droit à l'identité de genre et au changement d'état civil (CEC),
Le droit à l'identité de genre ayant été inscrit dans les droits humains inaliénables protégés par la Constitution, il en découlera notamment dans la loi : la possibilité de changer la mention du sexe à l'état civil librement et gratuitement devant un officier d'état civil sans condition médicale (stérilisation ou suivi psychiatrique) et sans homologation par un juge ; le libre choix des parcours médicaux de transition sur la base du consentement éclairé et avec le maintien des remboursements en France et à l'étranger ; l'arrêt immédiat des opérations et des mutilations sur les enfants intersexes,
- Réforme du droit de la famille : libre établissement de la filiation familiale par l'engagement parental,
- Instauration du droit à la procréation médicalement assistée (PMA) avec son étendue à toutes les femmes et prise en charge par la Sécurité sociale dans tous les cas,
- Réforme du pacs : le bénéfice de la pension de réversion sera étendu aux couples liés par le pacte civil de solidarité, le droit à « pourvoir aux funérailles » du partenaire survivant sécurisé, l'adoption ouverte à tous les couples,

Nous estimons essentiel le respect des droits fondamentaux des réfugiés et des migrants.

Nous agirons en amont des migrations pour qu'une politique de coopération et une plus grande justice dans les échanges entre pays garantissent aux populations des conditions de vie dignes. Nous voulons contribuer à rendre à nouveau vivables les pays de départ en œuvrant pour la paix et en instaurant de nouvelles relations économiques basées sur la coopération et la solidarité et non sur le libre échange.

Au niveau national, le devoir d'asile sera réaffirmé envers celles et ceux qui ont quitté leur patrie d'origine en raison de famines, de guerres, ou de persécutions religieuses ou politiques.

Nous mettrons en place un véritable dispositif d'accueil, d'accompagnement et d'intégration des migrants pour en finir avec la logique sécuritaire. L'arrivée des réfugiés pose la question de leur accueil sur notre territoire. La France doit les accueillir dans des conditions humaines, sociales et sanitaires dignes, conformément au droit international et aux principes fondamentaux de la République universaliste dont elle se revendique.

PROGRAMME :

- Rétablissement de l'unicité de la loi sur l'ensemble du territoire en soumettant l'octroi des titres de séjour unique de 10 ans à des critères objectifs ne souffrant d'aucune différence d'interprétation d'une préfecture à l'autre,
- Rétablissement d'un droit d'asile déconnecté des politiques migratoires en rattachant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) au ministère des affaires étrangères et non plus au ministère de l'intérieur,
- Autorisation de travail accordée aux demandeurs d'asile pendant la période d'attente d'examen de leur dossier,
- Assouplissement des politiques de visas « au titre de l'asile », afin de lutter contre l'immigration illégale et les passeurs,
- Développement des capacités suffisantes en centre d'hébergement pour les demandeurs d'asile,
- Baisse des taxes à payer pour la délivrance des titres de séjour, et suppression de la taxe demandée lors du dépôt d'un dossier,
- Mise en place d'un service public d'apprentissage obligatoire de la langue française aux nouveaux arrivants et formation civique sur le fonctionnement et les lois du pays d'accueil,
- Définition d'une politique d'accueil des migrants et des réfugiés,
- Réaffirmation du droit à la libre circulation des personnes.

MESURES D'URGENCE :

1. Régularisation de tous les sans-papiers résidant ou travaillant en France afin de solder la situation laissée par les politiques menées ces dernières années,
2. Fin des discriminations à l'égard des travailleurs étrangers (suppression de la Taxe Offi que l'employeur doit payer lors de l'embauche d'un étranger à régulariser),
3. Reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers (hors UE) aux élections locales,
4. Suppression de la méthode des tests osseux pour déterminer l'âge des jeunes isolés étrangers,
5. Rétablissement du droit du sol dès la naissance tout en respectant le choix de la personne,
6. Suppression des barrières à la circulation des personnes sur le territoire français (Visa entre Mayotte et la Réunion par exemple).

En mettant au cœur de notre projet politique la dimension de l'art, de la culture et de l'éducation populaire, nous traduisons notre volonté de peser sur la transformation de la société et de sortir de la seule logique économique. Notre ambition est de recréer une société de citoyens, d'hommes et de femmes maîtrisant leur destin.

Alors que le capitalisme détermine largement la création culturelle et artistique, il nous faut en proposer une nouvelle approche.

PROGRAMME :

Rompre avec la logique culture-art / marchandises

- Rupture avec la logique de « consommation » de la culture, de la « fréquentation » et du chiffre, qui sont des indicateurs d'activités purement quantitatifs,
- Extraction de la culture du champ des échanges marchands (Europe, Organisation mondiale du commerce) conformément à la convention de l'UNESCO de 2005,
- Démembrement de l'industrie culturelle monopoliste et privée par une réglementation et une fiscalité ad hoc, et par des aides publiques favorisant la création de labels indépendants,
- Nouveau statut de l'artiste lui garantissant une rémunération minimale, un temps de travail choisi librement entre recherche, pratique publique et partage en commun (scolaires, chantiers publics, publications),
- Obligation pour les structures nationales ou régionales subventionnées d'aider à la création et à la diffusion pour les petites compagnies professionnelles,
- Aides et prêts à 0% pour permettre aux lieux de diffusion et de création de se mettre en conformité avec la loi,
- Augmentation du budget de la culture à 1% du PIB. Sur cette base, rétablissement des crédits supprimés ces dernières années dans toutes les filières et sur tout le territoire, ainsi que les dotations aux collectivités locales,
- Redéfinition de la loi musée 2002 en supprimant notamment la politique de mise en concurrence des professionnels de la culture et l'abrogation des lois d'autonomie des institutions publiques,
- Intégration des restaurateurs du patrimoine dans la fonction publique d'État,
- Remise à plat des partenariats qui ont été passés entre des institutions culturelles françaises et certains pays étrangers afin de s'assurer qu'elles ont pour objet la conservation et l'étude du patrimoine, et l'accès de tous à une culture historique et artistique.

Développer la recherche et la création

- Création du Centre National des Jeux Vidéo (CNJV) sur le modèle du Centre National de la Cinématographie (CNC),
- Création des pôles de recherche pour le rapprochement entre les connaissances scientifiques, techniques et la création artistique,
- Création des pôles de recherche mettant l'art, l'architecture, l'urbanisme au cœur d'un projet de société écologique,
- Soutien de l'édition de recherche (petite et moyenne édition indépendante) et l'écriture,
- Renforcement de l'enseignement artistique et des outils d'émancipation,
- Développement de l'éducation artistique dans toute sa diversité, de la maternelle au lycée, pour remettre l'humain au centre,
- Renforcement de la place des conservatoires de musique, danse et arts dramatiques, ainsi que les arts plastiques, afin de permettre l'accès à tous à leurs enseignements, ouverture de nouveaux conservatoires pour permettre à chacun, quel que soit son âge, de s'inscrire (coût d'inscription accessible, prêt gratuit des instruments les premières années d'enseignement),
- Mise en œuvre d'une articulation bibliothèque-librairie, véritable maillon d'animation culturelle dans la cité, et renforcement des dispositifs pour la lecture : bibliothèques, associations, librairies indépendantes.

Redéfinir les financements de l'art, l'architecture, l'urbanisme et l'archéologie

- Application du 1% artistique (tel que prévu par la loi) à tous les bâtiments construits, rénovés, changés d'affectation,
- Prise en compte du 1% artistique dès le concours d'architecture du processus avec obligation d'appel à candidature.
- Intégration à la démarche du 1% artistique, de « l'accès du public à la création contemporaine » en mettant en œuvre des actions adaptées, en amont du projet et après la réalisation,
- Intégration au cahier des charges de l'architecte et de l'artiste, pour la construction des bâtiments publics, du « lien avec la société, l'environnement social » dans lesquels l'œuvre va vivre (suivi des étapes de création, ateliers, visites d'ateliers...),
- Application de la loi de 2001 sur l'archéologie préventive sous la direction de l'Institut national d'archéologie préventive (INRAP).

Réorganiser la présence culturelle à l'international

- Réorganisation du réseau des instituts français et centres culturels complètement déstructurés depuis deux quinquennats,
- Intensification du dialogue des cultures et renforcement de la solidarité et des actions de coopération multilatérale des pays francophones par le biais notamment de L'Organisation internationale de la Francophonie.

MESURES D'URGENTES :

1. Renforcement et protection du statut des intermittents du spectacle.
2. Définition d'un nouveau statut des écoles d'art pour les rendre indépendantes des politiques locales.
3. Mise en place d'un véritable statut d'enseignement supérieur pour les écoles d'art et la partie supérieure des conservatoires avec une gouvernance assurée par des pairs, des artistes, des enseignants-chercheurs. Mise en place d'un financement des écoles d'art dans la durée.

L'année 2015 a été marquée par un attentat meurtrier contre la rédaction d'un journal emblématique, et cela nous rappelle que la liberté d'expression doit être l'un des principes fondateurs de notre République.

La liberté du secteur médiatique est l'une des conditions de cette liberté d'expression car elle en est le support, et nous devons repenser l'indépendance des médias à la fois vis-à-vis de l'État et du capital. C'est aux citoyens et aux lecteurs que les médias doivent avant tout rendre des comptes.

PROGRAMME :

Pour une presse indépendante

- Mise en place d'une limitation de la taille des groupes de presse pour conserver une pluralité d'expression, et interdiction aux groupes industriels et économiques d'avoir des parts dans des entreprises de presse,
- Refonte du système d'aide à la presse pour privilégier les médias d'information et de contenu sur les médias de loisir,
- Élaboration de nouveaux cahiers des charges pour les médias publics afin de renforcer leur indépendance et de redéfinir leurs missions de service public,
- Renforcement de l'autorité, des moyens et l'indépendance du CSA,
- Révision du mode de rémunération pour les marchands de journaux et les kiosquiers afin de leur permettre de vivre de leur travail,
- Application aux chaînes télévisées privées des sanctions prévues quand elles ne respectent pas le cahier des charges signé en échange de l'attribution d'un canal,
- Mise en œuvre d'un débat public sur les représentations et les clichés véhiculés par les médias.

MESURE D'URGENCE :

1. Adoption d'une loi sur la propriété des médias.

Publicité

La publicité envahit notre quotidien, dans les rues, les transports, les bâtiments privés et publics, plus rien n'échappe à son emprise ! Nous estimons que son omniprésence nuit à une bonne qualité de vie dans la mesure où elle supprime les espaces de respiration et de réflexion, et nous conduit à vouloir toujours plus, toujours mieux, tout le temps. Sans vouloir la supprimer, nous voulons l'encadrer afin que sa fonction se limite à informer, proposer, mais surtout pas prescrire.

PROGRAMME :

Publicité et services publics

- Interdiction de la publicité non culturelle dans les services publics (gares, métro...), et dans les établissements scolaires pour garantir leur neutralité,
- Interdiction des contrats conditionnant des services aux collectivités à de la publicité.

Réglementation de la publicité

- Suppression de la publicité dans les cinémas ; à la télévision, interdiction immédiate de la publicité pendant les tranches horaires et les programmes ciblant les moins de 12 ans,
- Réforme de la loi de 1979 sur la publicité pour supprimer des pré-enseignes, les dispositifs consommant de l'énergie et les panneaux publicitaires dépassant la taille 50 X 70 cm, et définir un nombre maximal de panneaux en fonction de la densité du quartier ou de la ville,
- Taxation à la source de la dépense publicitaire des entreprises, pour contenir le gaspillage fait au détriment d'investissements d'avenir et de la rémunération de leurs salariés.

MESURES D'URGENCE :

1. Application stricte par les communes de la loi en matière de panneaux d'expression libre,
2. Lancement du plan de suppression de la publicité sur les médias audiovisuels publics.

Avec le numérique, c'est toute la question du rapport de notre société avec la propriété intellectuelle qui est en jeu. Il est temps que le peuple s'en mêle, ne laissons pas les rêves soulevés par la révolution numérique aux mains des seuls acteurs privés.

Nos propositions visent à libérer les pratiques tout en garantissant aux citoyens protection et libertés privées.

PROGRAMME :

De nouveaux droits, devoirs et libertés dans l'espace numérique

- Inscription dans la Constitution du droit d'accès à Internet et la propriété des données personnelles, et reconnaissance des droits universels numériques du citoyen,
- Neutralité du web pour garantir l'égalité de traitement de tous les flux de données sur Internet,
- Législation et promotion des méthodes de chiffrement et l'anonymat en ligne,
- Protection claire des lanceurs d'alerte et du secret des sources,
- Promotion des nouveaux droits numériques à l'international,
- Instauration du droit à l'oubli,
- Développement d'un service public en ligne (cloud) donnant la possibilité à tous de contrôler ses données, et permettant d'accéder aux services publics en ligne (signature de contrats en ligne, autorisation du transfert de son dossier médical à son médecin traitant...).

Une société du partage de la culture et des connaissances, fer de lance de l'émancipation

- Promotion du numérique « libre », et reconnaissance d'utilité publique des entreprises du numérique libre,
- Développement du périmètre du domaine public et garantie de son intégrité,
- Révision des modèles de financement de la création : contribution créative, financements publics et participatifs,
- Investissement dans le développement des logiciels libres jusqu'à imposer leur exclusivité dans le secteur public,
- Éducation à un esprit critique envers le numérique, de la maternelle au supérieur,
- Encouragement à l'ouverture de Maisons de la culture numérique partout sur le territoire.

Le numérique au service du progrès humain et du projet écosocialiste

- Organisation d'assises nationales du numérique permettant de mettre tous les acteurs concernés autour de la table et favoriser le débat public sur ce sujet. Les réflexions aboutiront à des décisions politiques correspondant aux besoins des différents acteurs dans

- le cadre de la République écosocialiste,
- Garantie de nouveaux droits numériques par des infrastructures publiques ou associatives (fournisseurs d'accès, réseaux de fibres optiques, data centers),
 - Politique de redynamisation de la démocratie grâce aux outils numériques : concertation, co-écriture, etc,
 - Évaluation et encadrement de l'impact énergétique et écologique des technologies numériques,
 - Augmentation du rôle de la Banque publique d'investissement auprès des nouveaux acteurs du numérique, en conditionnant les aides selon des critères sociaux et environnementaux,
 - Adaptation du code du travail face au bouleversement des plates-formes mutualisées (uberisation),
 - Planification du renforcement du secteur électronique, pour favoriser l'indépendance sur les matériels,
 - Apprendre la programmation et le fonctionnement des systèmes informatiques à l'école dans l'objectif de comprendre le numérique (droits numériques, modèles façonnant Internet, algorithme de référencement, codage, sécurité, etc.).

MESURES D'URGENCES :

1. Proposition de l'asile politique et la nationalité à E. Snowden et J. Assange, pour service rendu à l'Humanité,
2. Organisation d'un audit parlementaire des outils numériques actuels des services de renseignement,
3. Abrogation des lois relatives au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (lois DADVSI et HADOPI),
4. Lutte contre les zones blanches et la fracture numérique, mise en place d'un tarif social pour l'accès à Internet, étude des possibilités de gratuité.

Certaines thèses prétendent que seule une action des peuples coordonnée au niveau européen, voire mondial, permettrait de changer la donne. Tout en affirmant la nécessité de coopérations internationales, nous pensons qu'il est possible et nécessaire d'agir à partir d'un cadre national, évidemment conçu selon une approche strictement politique, aux antipodes des dérives ethnicistes actuelles.

Aucune action globale spontanée n'émergera de la situation actuelle.

Dans le moment de l'histoire où nous sommes c'est le cadre national, immédiatement disponible comme alternative aux institutions supranationales de la mondialisation néolibérale, qui peut permettre l'expression de la souveraineté populaire.

PROGRAMME :

Indépendantisme et nouvelles alliances au service de la paix

- Organisation de conférences internationales de règlement des conflits,
- Promotion, dans le cadre de l'ONU, d'un processus de désarmement multilatéral,
- Appui à la campagne internationale Boycott Désinvestissement Sanctions pour le retrait des forces d'occupation et le démantèlement des colonies israéliennes en Palestine ; exigence du respect du droit international par l'État d'Israël,
- Identification des marchandises illicites qui peuvent financer le terrorisme, des capitaux blanchis des régimes autoritaires, et des commerces d'armes qui permettent la multiplication des conflits locaux,
- Récupération de notre souveraineté militaire : aucun soldat français ne sera envoyé en opération extérieure s'il n'en a pas été décidé ainsi dans le cadre de l'ONU, en toute indépendance vis-à-vis de l'OTAN.

Vers une coopération financière internationale

- Instauration d'un contrôle des flux de capitaux par le biais d'un dépôt de garantie préalable auprès de la Banque de France exigé en contrepartie de tout investissement dans notre pays,
- Instauration de mesures de rétorsions commerciales via des restrictions commerciales et des droits de douanes pour obtenir la levée du secret bancaire,
- Création d'un registre financier global pour permettre une identification automatique des titulaires des fortunes *offshore* et des sociétés écran, et obligation pour les transnationales de publier les prix de leurs transferts, profits et impôts pays par pays,
- Instauration d'un droit de copropriété pour tous les brevets déposés grâce aux subventions publiques et d'un droit de préemption publique en cas de cession à l'étranger ou de renoncement à toute exploitation industrielle en France. A minima, demande de remboursement de l'intégralité des subventions accordées.

Ce droit de préemption sera exercé par une entité publique *ad hoc*, et son non respect sera sanctionné par la nullité de la cession du brevet français et par une condamnation de l'entité mère à des dommages et intérêts.

Un protectionnisme solidaire au service de la transition écosocialiste

- Promotion d'un accord international contraignant concernant le changement climatique, et création d'un fond international de lutte contre le changement climatique,
- Dénonciation des crimes écologiques devant toutes les instances internationales pour obtenir leur reconnaissance et le jugement de leurs responsables ; promouvoir dans ce cadre la mise en place d'un Tribunal International de Justice climatique sous l'égide de l'ONU,
- Mise en place d'une coopération bilatérale priorisant le renforcement des droits économiques et sociaux des populations, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, le renforcement institutionnel des États, et l'appui aux acteurs économiques locaux,
- Reconnaissance au niveau international des droits spécifiques exigibles par les victimes du changement climatique, notamment les déplacés et les réfugiés climatiques,
- Substitution des accords de libre-échange par des accords de solidarité et de coopération respectant la souveraineté des Etats en matière économique, y compris la souveraineté alimentaire,
- Établissement de normes sociales et environnementales et de commerce équitable aux importations.

La taxe sur les transports routiers sera destinée à abonder un fonds de solidarité écologique destiné à aider les pays en développement à financer la transition écologique de leur économie (avec notamment des objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.) Par ailleurs, une taxation pourra être établie en fonction de l'origine des produits, sur la base de différentiels de coûts salariaux. Le produit de cette taxe sera destiné à abonder un fonds de solidarité social destiné à aider les pays en développement à améliorer leur législation sociale et leur mise en œuvre. D'autre part, au terme de cinq ans, et pour les produits pour lesquels il existe un commerce équitable (garantissant notamment un prix minimum aux produits issus de l'agriculture paysanne), seuls les produits qui en sont issus seront autorisés à l'importation. Enfin, certains produits se verront appliquer des droits de douanes spécifiques ou, dans le cas de l'agriculture, de prélèvements variables, au nom d'objectifs de protection sur des produits stratégiques liés à la transition écologique, à la souveraineté alimentaire ou à l'indépendance nationale.

- Promotion d'une régulation concertée des marchés agricoles mondiaux, sur la base de stocks régulateurs, en vue d'une meilleure sécurité alimentaire mondiale.

Une stratégie indépendantiste pour de nouvelles alliances ou des fronts communs

- Animation de la Conférence permanente internationaliste pour un plan B,
- Mise en place de forums mondiaux impliquant notamment les processus révolutionnaires

latino-américains (réunis en particulier dans l'Alliance Bolivarienne pour les Amériques) et les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud),

- Renforcement des relations entre forces révolutionnaires, en Europe et en Méditerranée, par le biais de la création d'un espace de rencontre pour agir,
- Rupture avec la « France-Afrique néocolonialiste » en réintégrant les relations entre la France et les pays africains dans le cadre normal de la politique internationale.
- Contribution au développement des pays africains par le partenariat, la non-ingérence et le respect de leur identité,
- Développement de l'espace francophone : mobilité des œuvres, partage d'un parcours académique francophone, promotion du français comme langue officielle d'organisations internationales, création d'un corps international de traducteurs français, réflexion sur la mise en place d'une stratégie collective des pays francophones dans les institutions internationales,
- Soutien à l'enseignement des langues hors anglais pour s'associer aux tierces puissances linguistiques.

MESURES D'URGENCE :

1. Sortie immédiate de la France de l'OTAN, et reconnaissance de la seule légitimité de l'ONU en matière de sécurité collective en promouvant l'idée d'une capacité de commandement militaire autonome,
2. Engagement diplomatique en faveur d'une solution politique à la crise syrienne,
3. Reconnaissance de l'État de Palestine, et promotion d'une conférence internationale dans le cadre de l'ONU pour garantir une paix juste et durable en Palestine,
4. Sortie des accords de l'OMC,
5. Rupture des négociations engagées dans les deux accords internationaux de libre-échange transatlantique (Traité Transatlantique avec les États-Unis TAFTA et Traité sur le commerce des services TiSA) et dénonciation des deux accords de libre-échange déjà signés, mais non ratifiés (Traité avec le Canada CETA et Traité transpacifique TPP, Accords de Partenariat Économique),
6. Rupture avec les directives européennes de libéralisation et de mise en concurrence des services et entreprises publiques,
7. Engagement d'un travail conjoint avec l'ONU et les États membres de l'ONU qui le souhaitent pour établir une nouvelle coopération entre les peuples, pays et régions du monde sur la base de principes inspirés de la Charte de la Havane,
8. Annulation de la dette des pays pauvres,
9. Rédaction d'un nouveau Livre Blanc sur la politique étrangère et la défense sur les principes du nouvel indépendantisme solidaire.